



CPS
Secrétariat général
de la Communauté
du Pacifique



FFA

L'avenir de la pêche en Océanie



L'avenir de la pêche en Océanie

Robert Gillett

Gillett, Preston and Associates

et

Ian Cartwright

Thalassa Consulting

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique
Honiara, Îles Salomon

2010

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2010

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielles de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique – Catalogage avant publication (CIP)

Gillett, Robert

L'avenir de la pêche en Océanie / Robert Gillett et Ian Cartwright

1. Fisheries — Oceania.
2. Fishery management — Oceania.
3. Fishery resources — Oceania.

I. Gillett, Robert. II. Cartwright, Ian. III Titre. IV. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

639.20995

AACR2

ISBN : 978-982-00-0421-4

Le présent rapport récapitule brièvement les grandes questions intéressant l'avenir des pêcheries océaniques ; il est destiné aux hauts responsables des administrations des pays insulaires océaniques. Deux autres documents ont également été rédigés : le premier résume les principaux points (pour les chefs d'État et de gouvernement du Forum et le grand public) ; le deuxième comprend un jeu d'annexes techniques (pour ceux qu'intéressent l'angle technique ou les éléments sur lesquels se fondent les conclusions).

**Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie
Téléphone : + 687 26.20.00 Télécopie : + 687 26.38.18
spc@spc.int www.spc.int**

**Préparé pour la publication et traduit en français
au siège de la Communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie
2010**

Table des matières

Acronymes	iv
1. Introduction	1
2. Situation actuelle et tendances générales	2
2.1 Tendances passées : pêche et hors secteur de la pêche	2
2.2 Ressources halieutiques	3
2.3 Production et contribution économique	4
2.4 Dispositifs nationaux, régionaux et multilatéraux de gestion des pêcheries	5
3. Principaux facteurs de changement	7
4. Anticiper l'avenir	11
4.1 Étude des défis/menaces et des possibilités	11
4.2 Évolution des avantages tirés de la pêche	15
4.3 État des ressources halieutiques hauturières à l'avenir	17
4.4 État des ressources halieutiques côtières à l'avenir	17
4.5 Trois scénarios à l'horizon 2035	19
5. Vers le scénario optimiste : Relever les défis et saisir les chances	26
5.1 Observations générales sur la réalisation du scénario optimiste	26
5.2 Services des pêches nationaux	28
5.2.1 Obstacles	28
5.2.2 Les services des pêches face à ces obstacles	28
5.3 Organismes régionaux de gestion des pêches	29
5.3.1 Défis à relever	30
5.3.2 Comment les organisations régionales des pêches devront ce défis	30
6. Mise en œuvre d'une feuille de route	32
7. Bibliographie	38
Annexe A: Personnes consultés	39

« Nul ne peut prévoir toutes les perspectives et forces, ou leur importance relative, car l'avenir ne se résume pas à une projection du présent. L'apparition de nouveaux facteurs est constante, mais plus nous étudions les possibilités qui s'offrent à nous et plus nous agissons sur les meilleures options, plus nous avons de chances de voir se profiler des jours meilleurs. »

The South Pacific, Ron Crocombe (1930-2009) (traduction non officielle)

Acronymes

AMP	aire marine protégée
BAsD	Banque asiatique de développement
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
DCP	dispositif de concentration du poisson
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFA	Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	organisation non gouvernementale
PIB	produit intérieur brut
PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
PUE	prises par unité d'effort
USP	Université du Pacifique Sud
ZEE	zone économique exclusive

1. Introduction

Les ressources halieutiques sont les plus importantes ressources renouvelables dont disposent les pays insulaires océaniques pour assurer à leurs populations la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance et la croissance économique. Compte tenu de la croissance démographique que connaissent ces pays, les avantages qui pourront être tirés à l'avenir des ressources halieutiques dépendront de notre faculté de concilier d'une part, les pressions croissantes exercées sur les ressources halieutiques et, d'autre part, la capacité limitée qu'ont les stocks de poissons hauturiers, côtiers et dulcicoles d'absorber durablement cette exploitation. La possibilité de compléter la production halieutique par l'aquaculture doit aussi être prise en compte.

Le présent rapport envisage l'avenir de la pêche au cours des vingt-cinq prochaines années (2010–2035). Il doit servir de base à l'élaboration d'approches stratégiques à long terme du développement et de la gestion des pêcheries, aux échelons national et régional. La première partie du rapport a pour objet de fournir une description succincte de l'état et des tendances du secteur halieutique dans la région, des principaux obstacles et défis, et des lacunes à combler. La seconde partie du rapport s'intéressera aux moyens d'améliorer la contribution des institutions nationales et régionales, et de renforcer la coopération régionale, afin de faire en sorte que les États et Territoires insulaires océaniques disposent des capacités nécessaires, notamment des capacités d'adaptation, pour faire face aux nouveaux besoins et priorités.

Comment pouvons-nous prédire ce à quoi ressemblera la pêche en Océanie en 2035? En fait, il est impossible de dire avec exactitude quel sera, à long terme, l'avenir des pêcheries océaniques. La démarche retenue dans le cadre de la présente étude consiste à définir et à décrire brièvement les importants facteurs de changement qui ont le plus de chances d'apparaître dans le secteur des pêches, ainsi que leur incidence possible. Ces facteurs de changement ont été définis à l'issue de discussions tenues avec les parties prenantes du secteur des pêches en Océanie et des spécialistes internationaux, et après examen de la littérature scientifique consacrée aux pêcheries. Des scénarios (encadré 1) ont été imaginés et examinés à la loupe afin de mieux appréhender l'avenir des pêches.

Encadré 1 : Qu'entend-on par scénario ?

Un scénario consiste en un récit plausible, percutant et pertinent de la séquence d'événements qui pourrait façonner l'avenir. Il peut être développé en mots et en chiffres. Un scénario n'est pas une prévision, une projection, une prédiction ou encore une recommandation, bien que des projections par modélisation soient parfois utilisées pour quantifier certains aspects du scénario. L'élaboration de scénarios a pour but d'élargir les angles d'analyse et de mettre en avant des questions clés qui, sinon, pourraient être soit oubliées, soit écartées. En offrant un aperçu des incertitudes et des conséquences associées aux mesures prises actuellement et qui pourraient être prises à l'avenir, les scénarios contribuent à une prise de décision plus éclairée et rationnelle dans des situations d'incertitude.

Source : "Millennium Ecosystem Assessment" (Carpenter 2005), traduction non officielle

Aux fins du présent rapport,

- Les termes « pêche », « pêcheries » et « ressources halieutiques » désignent la collecte d'animaux et de plantes aquatiques et s'appliquent aussi à l'aquaculture, sauf indication contraire.
- Le terme « poisson » englobe aussi les crustacés et les autres invertébrés, tels que les holothuries.
- Le terme « États et Territoires insulaires océaniques » désigne les quatorze États indépendants et les huit Territoires de la région.

2. Situation actuelle et tendances générales

2.1 Tendances passées : pêche et hors secteur de la pêche

Il est instructif d'envisager l'avenir probable de la pêche à travers le prisme des expériences du passé, en considérant les tendances souhaitables et non souhaitables. D'importantes tendances se dégagent en Océanie en dehors du secteur des pêches, dont les changements liés à la population, la gouvernance et la conjoncture économique. De façon générale, on constate dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniques une baisse de la fécondité, mais cette baisse se fait moins sentir que dans la plupart des pays en développement et la croissance démographique reste assez soutenue. Autre tendance relative à la population : l'urbanisation croissante. L'instabilité politique commence à se dégager comme une importante tendance, surtout en Mélanésie. Concernant le tissu économique, le secteur privé est de plus en plus, mais pas intégralement, reconnu comme un moteur de la croissance économique. Dans de nombreux États et Territoires insulaires océaniques, le climat d'investissement et l'ouverture aux investissements extérieurs se sont améliorés. On voit se réaffirmer la volonté de faire en sorte que des avantages concrets et plus nombreux puissent être tirés des ressources du large (thonidés), grâce à une gestion et à une influence économique exercées à l'échelon régional et sous-régional.

On compte parmi les tendances les plus influentes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture (hormis l'état des ressources) :

- Les mauvais résultats des entreprises publiques de pêche
- Le fait de ne pas parvenir à concrétiser le potentiel prometteur de développement des pêcheries du large
- La chute de la pêche à la canne et l'essor et le déclin des palangriers ayant leur port d'attache dans les pays de la région
- S'agissant de la pêche à la senne, le déclin de la flottille de senneurs des États-Unis, le maintien de la flottille japonaise et l'essor des flottilles asiatiques autres que la flottille japonaise
- Le recul des filières ciblant les poissons de fond
- L'apparition de nouvelles filières : poissons d'aquarium, poissons de récif vivants destinés à la restauration
- La hausse relative du coût des carburants dans les opérations de pêche
- La confirmation que les dispositifs de concentration du poisson (DCP) restent l'un des seuls mécanismes efficaces pour permettre aux pêcheurs artisanaux d'accéder aux ressources du large
- Le fait que le développement de l'aquaculture sous l'impulsion des pouvoirs publics ne connaisse aucune réussite majeure
- Le succès des perles noires de culture

Certaines des grandes tendances qui se sont récemment dégagées des flottilles thonières de huit États insulaires océaniques indépendants ont été décrites dans une étude effectuée par l'Agence des pêches du Forum (FFA).

Tableau 1 : Évolution de la filière thonière en Océanie, 2002–2008

	2002	2006	2008
Senneurs (port d'attache local)	40 navires	55 navires	56 navires
Palangriers (port d'attache local)	377 navires	316 navires	269 navires
Canneurs (port d'attache local)	14 navires	12 navires	2 navires
Conserveries/usines de découpe du thon	4 usines	5 usines	6 usines
Emplois locaux à bord de thoniers	2 959 emplois	797 emplois	1 169 emplois
Emplois locaux dans des conserveries/usines de découpe du thon	5 555 emplois	6 935 emplois	11 116 emplois

Les tendances qui ressortent de l'évolution passée des pêcheries dans la région océanienne peuvent conduire à certaines généralisations globales. Autrefois suscités par les projets de développement des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds, la plupart des changements qui s'opèrent dans de nombreuses pêcheries sont aujourd'hui dus aux réalités économiques (pêche de poissons démersaux, aquaculture, construction navale, pêche thonière artisanale). On constate une concentration de richesse dans le secteur, qui s'explique en grande partie par une raréfaction mondiale des ressources halieutiques. Une transition de la production artisanale à une production de moyenne échelle s'est déroulée dans plusieurs filières pour profiter des économies d'échelle : pêche à la palangre, pêche des poissons démersaux et aquaculture.

2.2 Ressources halieutiques

Les ressources halieutiques de la région peuvent être classées en quatre catégories : ressources du large (ou hauturières), ressources côtières (ou littorales), ressources dulcicoles (ou de l'intérieur des terres) et aquaculture.

- **Les ressources hauturières** comprennent les thonidés, les poissons à rostre et les espèces associées. Ces espèces se caractérisent par le fait qu'elles résident dans des habitats au large et qu'elles effectuent généralement de vastes déplacements à travers les zones économiques exclusives (ZEE) et les zones de haute mer. Une poignée d'espèces, faisant l'objet de nombreuses études, constituent le noyau dur de la filière thonière industrielle de la région, gérée par le biais de mécanismes nationaux, régionaux et internationaux. Bien que ces espèces évoluent principalement dans les milieux hauturiers, on trouve aussi certaines espèces importantes de cette catégorie dans les eaux côtières, où dans certains cas, elles résideraient la plupart du temps. En règle générale, les ressources hauturières sont en assez bonne santé, à l'exception du thon obèse et, dans une moindre mesure, du thon jaune.
- **Les ressources côtières** englobent un éventail très diversifié de poissons et d'invertébrés, dont un grand nombre d'espèces sont encore mal connues. Elles se caractérisent par le fait qu'elles résident dans des habitats d'eaux peu profondes ou évoluent dans les grandes profondeurs (organismes résidant sur les fonds marins) et limitent leurs déplacements individuels aux zones côtières. Leur gestion est assurée à l'échelon national et communautaire. Assez faciles d'accès, ces ressources sont la cible principale de la plupart des pêcheries artisanales de la région. En général, les ressources halieutiques côtières font l'objet d'une exploitation intense et manifestent souvent
- **Les ressources dulcicoles** comprennent les poissons et les invertébrés (comme les crevettes et les clams d'eau douce). Dans la région océanienne, les ressources d'eau douce sont les plus étendues dans les grandes îles de Mélanésie, mais gardent aussi une certaine importance dans toutes les îles de la région, à l'exception des atolls et des îles microscopiques. Parmi les espèces importantes, un grand nombre ont été introduites, comme le tilapia. La plupart des activités de pêche en eau douce ont une visée vivrière. Les questions/problèmes/solutions liés aux ressources dulcicoles tendent généralement à aller de pair avec la qualité de l'eau douce.

- **L'aquaculture** dans la région concerne un petit nombre d'espèces : l'huître perlière à lèvres noires, les crevettes pénéides, le tilapia, les chanidés, les bénitiers et les algues. En termes de valeur, c'est la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie qui, avec la perle noire et la crevette respectivement, ont la mainmise sur l'aquaculture dans la région. En effet, 95,5 % de la valeur de la production aquacole des 22 États et Territoires insulaires océaniques proviennent de ces deux Territoires français.

2.3 Production et contribution économique

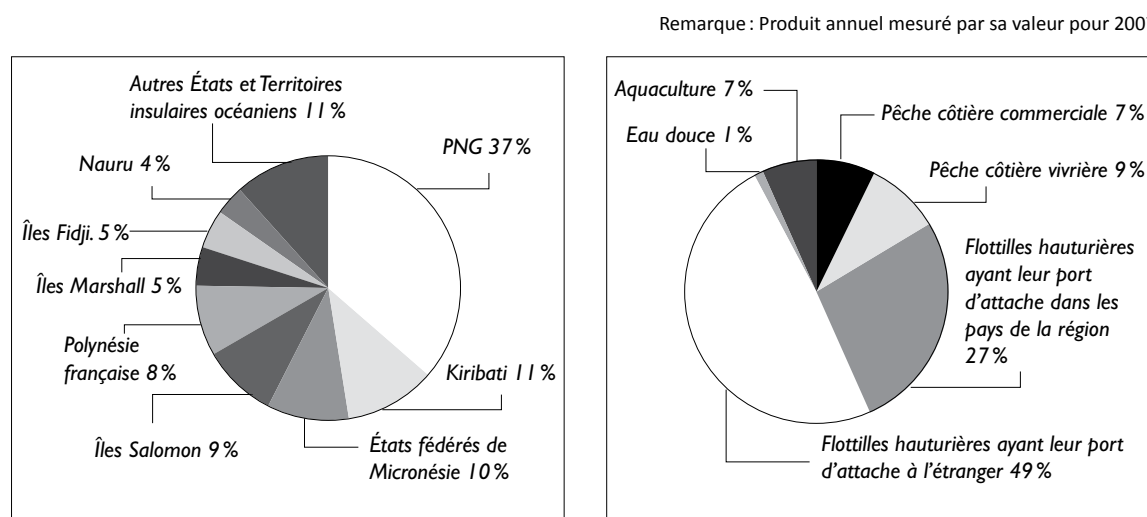
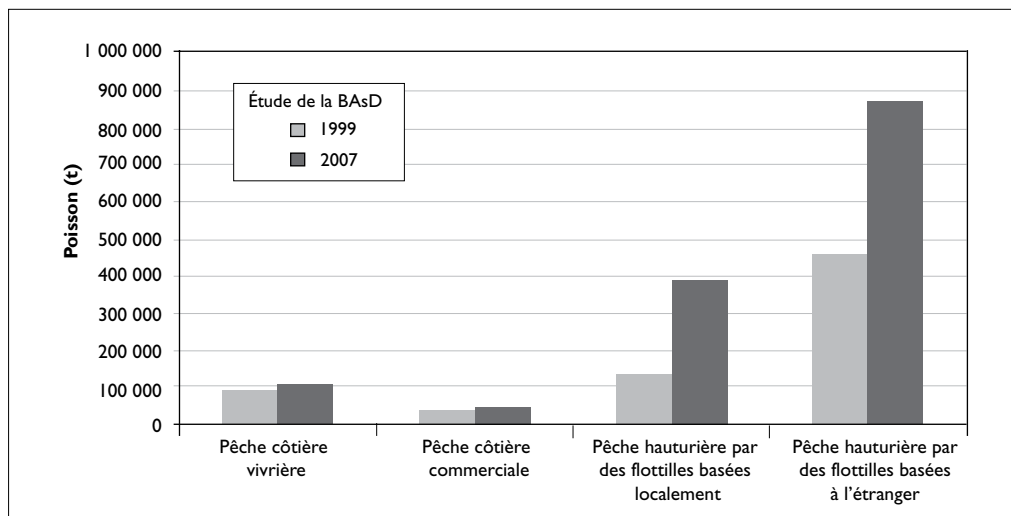


Figure 1 : Produit de la pêche et de l'aquaculture par pays et par catégorie

Les flottilles hauturières étrangères engrangent environ la moitié de la valeur du produit de la pêche dans la région, contre à peu près un quart pour les flottilles hauturières basées dans les pays de la région, le quart restant se divisant approximativement en parts égales entre la pêche côtière commerciale, la pêche côtière vivrière et l'aquaculture. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, où l'on trouve trois conserveries/usines de découpe du poisson, trois quarts de l'ensemble des senneurs ayant leur port d'attache dans les pays océaniques et de vastes pêcheries dulcicoles et côtières, enregistrait environ 40 % du produit total de la pêche dans la région (mesuré en termes de valeur) en 2007. L'un des éléments qui ressort le plus de ces graphiques est que le classement des pays par production halieutique totale est fortement influencé par le niveau des captures de thonidés. Autre point important, le volume national total de captures tend généralement à décroître dans la région à mesure que l'on se déplace d'Ouest en Est et des zones équatoriales vers les latitudes supérieures.

La plupart des avantages tirés de la pêche qui ont une incidence directe sur la vie des Océaniens (comme la nutrition et l'emploi) proviennent des ressources côtières. Les avantages moins tangibles et plus abstraits (contribution au produit intérieur brut, exportations et recettes publiques) viennent généralement et sans commune mesure de la pêche au large.

Autre tendance très importante dans la production halieutique en Océanie ces dernières années, les pêcheries hauturières connaissent un essor considérable tandis que le produit global de la pêche côtière reste stable. Cette tendance se dégage de deux études comparatives menées par la Banque asiatique de développement (BASD), notant toutefois qu'il est difficile d'étayer cet argument au vu de la médiocre qualité des statistiques disponibles dans la région sur la pêche côtière.



(Source : Gillett and Lightfoot 2009; Gillette 2009)

Figure 2 : Tendances de la production halieutique

L'affirmation selon laquelle la production halieutique côtière n'augmenterait pas cadre assez bien avec une note d'orientation élaborée récemment par la Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), où il est dit que les pêcheries côtières, arrivées à « maturité » en termes de développement de la pêche, devraient principalement se centrer sur la consolidation et la protection des avantages tirés actuellement de ces ressources et que les possibilités de développement, si elles existent, sont à chercher dans le secteur du tourisme et les secteurs qui n'impliquent aucun prélèvement des ressources.

2.4 Dispositifs nationaux, régionaux et multilatéraux de gestion des pêcheries

D'après de nombreuses études, les difficultés que rencontrent les services nationaux des pêches pour traiter les questions liées à la gestion de la pêche aujourd'hui sont un obstacle majeur à la concrétisation des objectifs liés à la pêche. Parmi les grandes difficultés auxquelles se heurtent les services nationaux des pêches figurent les suivantes :

- Ils ont à gérer une lourde charge de travail et d'importantes responsabilités alors que leur budget se contracte et que leurs moyens humains sont limités ;
- Ils sont souvent à l'écart des parties prenantes du secteur de la pêche ;
- Ils gèrent de plus en plus de responsabilités/activités de portée régionale liées aux pêcheries hauturières, ce qui tend à détourner leur attention et leurs ressources des pêcheries côtières ;
- Ils ont fait l'objet de projets ciblés de renforcement institutionnel ces dernières années, dont les résultats précis restent à déterminer ;
- Ils ne disposent pas de procédures de planification de qualité qu'ils peuvent mettre en œuvre et suivre de façon structurée.

En ce qui concerne les accords régionaux portant sur la pêche, les îles du Pacifique bénéficient des services de deux organisations régionales : la CPS et la FFA. De plus en plus, l'accent est mis sur l'élaboration de programmes régionaux qui sont mis en œuvre à l'échelon national, et les interlocuteurs sont de plus en plus

nombreux à reconnaître que les pays doivent disposer de capacités suffisantes pour mettre en œuvre ces programmes régionaux.

Au niveau multilatéral, la Commission des pêches du Pacifique occidental et central s'attèle aux problèmes qui entravent la gestion des stocks de thonidés et des stocks associés dans l'océan Pacifique occidental et central, sur toute la surface couverte par ces stocks et en particulier dans les zones de haute mer. En adoptant une série de mesures de conservation et de gestion, la Commission entend instaurer un dispositif de gestion des principaux stocks de thonidés, tout en protégeant d'autres espèces capturées en même temps que les thonidés, y compris les prises accessoires. Ce processus ne se déroule pas sans heurt, les pays membres de la FFA et les pays non océaniens pratiquant la pêche à grande distance étant fortement opposés sur la question de la compétence de la Commission dans les ZEE et les eaux archipélagiques. Les États côtiers membres de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central sont avantagés par rapport aux États côtiers membres d'autres organisations régionales de gestion des pêcheries thonières, en ce sens que dans le Pacifique occidental et central, une large proportion des ressources évolue dans les eaux de ces États et que ceux-ci sont plus solidaires que les États côtiers d'autres régions, ce qui leur permet de peser davantage sur les travaux de la Commission. Les pays membres de la FFA remettent de plus en plus en cause l'efficacité du travail de la Commission, pour ce qui touche à la conservation et à la gestion des stocks de poisson et à l'instauration de mesures qu'ils jugent appropriées pour la gestion des ressources.

3. Principaux facteurs de changement

Cette section présente une liste des principaux facteurs de changement affectant les pêcheries en Océanie, ainsi qu'un résumé des impacts que pourraient avoir sur ces pêcheries les changements prévus pour chaque facteur.

- Croissance démographique et urbanisation
- Schémas de développement économique
- État des ressources marines et évolutions dans les autres océans
- Gouvernance et stabilité politique
- Changements climatiques
- Limites de la production halieutique nationale
- Marchés et commerce
- Autres facteurs : coût du carburant, technologies et innovation, et aide extérieure

Croissance démographique et urbanisation : La population passera de 9,8 millions d'habitants en 2010 à 15 millions en 2035, la croissance se faisant particulièrement sentir en Mélanésie. Dans 25 ans, environ un tiers de la population de Mélanésie, la moitié en Polynésie et trois quarts en Micronésie vivront en milieu urbain. L'élargissement du tissu urbain allié à une croissance démographique globalement élevée se soldera par une hausse majeure du nombre total d'habitants et du nombre de personnes résidant dans les villes de la région. L'écart entre l'offre de produits de la pêche côtière et la demande de poissons côtiers se creusera. La quantité de produits de la mer pêchés dans les zones côtières et accessibles aux résidents des espaces urbains reculera sensiblement en raison de la surexploitation et de la destruction des habitats. Une proportion grandissante de la population ne sera plus en mesure de pêcher suffisamment de poisson pour subvenir aux besoins alimentaires du foyer et les poissons achetés deviendront assez chers. Les questions liées à la sécurité alimentaire gagneront considérablement en importance, à mesure que le besoin de trouver de nouvelles sources de poisson pour pallier les pénuries se fera plus pressant.

Développement économique national : Les États et Territoires insulaires océaniques semblent sérieusement à la traîne au regard des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et la pauvreté est en hausse dans la région, un tiers environ de la population résidant en Océanie vivant en dessous des seuils nationaux de pauvreté. Les pouvoirs publics (dont la plupart ont un horizon politique à court terme) disposent de moyens limités et ne sont guère encouragés par des mesures incitatives à traduire les OMD en projets nationaux et en résultats concrets. Les tendances actuelles donnent à penser que les économies de la plupart des États et Territoires insulaires océaniques ne seront pas en très bonne santé à l'avenir. Les retombées négatives de la conjoncture économique sur les ressources côtières seront importantes : augmentation du nombre de sans emploi prêts à puiser un revenu et une sécurité alimentaire dans l'exploitation des ressources côtières et disposés à privilégier la satisfaction immédiate de besoins monétaires et alimentaires au risque de compromettre la pérennité des ressources de demain. La baisse des recettes publiques se soldera par un amoindrissement des capacités des pouvoirs publics de fournir des services de base en matière de gestion des pêches et d'infrastructure associée à la pêche.

Tendances mondiales du développement économique : D'après les tendances mondiales en matière de développement économique, dans 25 ans, les pays océaniques fournisseurs de poisson prospéreront, les barrières au commerce international seront moins nombreuses, les filières qui participent au commerce international se renforceront, le coût relatif de l'énergie augmentera et les filières gourmandes en main-d'œuvre déménageront dans les pays où les salaires sont bas. Plusieurs de ces tendances contribueront

à la hausse des prix des produits de la pêche, ce qui profitera aux États et Territoires insulaires océaniques qui s'emploient à atteindre des objectifs de développement dans la limite du développement durable, en s'appuyant sur des institutions des pêches solides et des régimes réglementaires évolutifs en matière de pêche. En revanche, une augmentation des prix pourrait avoir des conséquences négatives dans les pays dotés d'une structure de gouvernance globalement inefficace et de régimes réglementaires faibles, avec notamment des effets dévastateurs sur l'offre de poissons destinés à la consommation nationale. La montée des prix des produits de la mer pourrait aisément se convertir en arme à double tranchant pour les pays de la région, dans un esprit très proche de la « malédiction des ressources naturelles » dans certains pays africains qui possèdent de riches mines de diamants ou d'abondantes ressources pétrolières, mais restent peu développés. Les activités autres que la pêche auront des incidences croissantes, qu'il faudra aussi traiter.

État des ressources marines et évolutions dans les autres océans : À travers le monde, la plupart des stocks sont pleinement exploités, voire surexploités (FAO 2009)¹ et font de plus en plus l'objet de mesures réglementaires strictes. Ces conditions ont créé une situation d'attraction/dissuasion : les pêcheurs sont dissuadés d'opérer dans certaines régions et/ou sont attirés par l'impression qu'il existe des débouchés ailleurs. À mesure que les populations et la demande s'agrandissent et que les ressources marines continuent de s'amenuiser en Asie du Sud-est et en Chine, les ressources marines côtières des pays océaniques deviendront probablement de plus en plus recherchées et chères. La surpêche du thon dans d'autres régions s'accompagnera probablement d'un regain d'intérêt des flottilles thonières qui se déplacent dans le monde entier pour la région océanique, et d'une augmentation de la valeur des droits d'accès aux secteurs de pêche et/ou d'un effet de levier pour le développement des secteurs d'activité nationaux. Par ailleurs, il est probable qu'on assiste à une recrudescence de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et avec elle, à une augmentation des coûts de gestion.

Gouvernance et stabilité politique : Les analyses de la gouvernance des pêches font apparaître des caractéristiques communes à de nombreux services nationaux des pêches : ils ont de faibles moyens, sont confrontés à une pénurie de personnel qualifié à tous les niveaux et à une complexification croissante des questions à gérer, sont dotés de maigres budgets et n'incitent guère leurs agents à engranger de bons résultats propices à une bonne gouvernance. À l'avenir, une période de raréfaction des ressources halieutiques s'annonce probablement, et les décideurs du secteur des pêches seront soumis à une pression croissante pour satisfaire des parties prenantes aux intérêts divergents, ce qui mettra à rude épreuve les structures de gouvernance. Cela dit, là où une bonne gouvernance est en place, d'importants avantages devraient être tirés. Les pays qui se caractérisent actuellement par des structures de gouvernance de mauvaise qualité et des services des pêches inefficaces auront probablement à souffrir des conséquences majeures/amplifiées à l'avenir. On peut s'attendre à ce que la gouvernance des pêches évolue, même de façon marginale, vers une amélioration ou un affaiblissement général dans la région.

Changements climatiques : L'accumulation du dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère, provoquée par les activités anthropiques, a deux effets majeurs qui se feront au final ressentir dans le secteur des pêches : le réchauffement de la planète et l'acidification des océans. S'agissant de la pêche hauturière, les premiers travaux de modélisation indiquent que les concentrations de bonite et de thon obèse pourraient se déplacer vers l'est, et, avec elles les avantages tirés de ces ressources. D'après les projections, l'intensité des cyclones augmentera progressivement, ce qui multipliera les risques posés aux installations à terre, aux flottilles et aux entreprises de transformation opérant dans les pays situés dans les zones à risque cyclonique. Quoi qu'il arrive, la pêche côtière devrait perdre en productivité en raison de la dégradation des récifs coralliens provoquée par les effets conjugués des épisodes plus fréquents de blanchissement des coraux, de la baisse des taux de carbonate, de l'intensification des cyclones et de l'augmentation de la turbidité des eaux côtières. La filière aquacole risque d'être frappée par des problèmes liés aux inondations, à l'acidification des eaux et à la hausse des températures.

1 Extrait d'un rapport de la FAO (2009) : [En 2007] La moitié des stocks environ (52 pour cent) étaient pleinement exploités, les captures atteignant ou avoisinant le rendement constant maximal, ce qui exclut toute intensification de la production. Les 28 pour cent restants correspondent à des stocks surexploités (19 pour cent), épuisés (8 pour cent) ou en cours de relèvement (1 pour cent) dont la production est inférieure au potentiel maximal compte tenu de la pression excessive à laquelle ils ont été précédemment soumis.

Limites de la production halieutique nationale : Il semble que le produit total de la pêche côtière soit resté inchangé dans de nombreux États et Territoires insulaires océaniques ces dernières années, en dépit d'une intensification de l'effort de pêche. Pour de nombreuses espèces, l'effort de pêche a atteint, voire dépassé, le seuil de production durable, tendance vouée à se confirmer pour toutes les ressources marines côtières. Dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniques, le produit de la pêche côtière ne devrait pas augmenter sensiblement à l'avenir. Concernant la pêche hauturière, le niveau d'exploitation des stocks de certaines espèces de thonidés approche (ou dépasse) leur seuil d'exploitation durable, tandis que d'autres stocks peuvent encore absorber une augmentation des prises (mais ce potentiel n'est certainement pas illimité). Il est probable que le développement de la pêche industrielle se centrera essentiellement sur la bonite. Dans une certaine mesure, la qualité des interventions de gestion visant à rétablir le seuil d'exploitation durable déterminera la nature des pêcheries côtières et hauturières sur le long terme ainsi que leur niveau de production. Pour ce qui est de la gestion des pêches, elle sera davantage axée sur des objectifs économiques, en plus des cibles/limites biologiques des stocks.

Marchés et commerce :

- **Subventions :** La plupart des pays de la région se servent actuellement des subventions comme d'un outil de développement des pêches. Certaines grandes nations de pêche continuent de subventionner leur flotte. À l'avenir, les politiques de subvention des pêcheries nationales devraient en partie disparaître dans la région en raison (a) de la capacité réduite des pouvoirs publics océaniques de financer de telles subventions, (b) de l'état de surexploitation grandissant des ressources côtières, (c) des priorités des bailleurs (qui ont financé un bon nombre des programmes antérieurs de subventions), qui tourneront leur intérêt vers la promotion des efforts de conservation, et (d) des échecs enregistrés précédemment dans la région quand les subventions servent d'outil de développement des pêches. Les subventions octroyées aux flottilles pratiquant la pêche à distance accuseront probablement un recul à mesure qu'entrent en vigueur les mesures adoptées par l'Organisation mondiale du commerce.
- **Label écologique :** La certification de certains produits de la pêche obtenus par des pratiques de pêche « durables » gagne actuellement en importance. Les marchés qui s'approvisionnent en ressources halieutiques hauturières pêchées dans la région voudront absolument avoir la preuve de cette durabilité des pratiques. L'incidence des dispositifs de certification sur les pêcheries côtières et l'aquaculture en Océanie est moins certaine. L'empreinte carbone de la production halieutique sera de plus en plus examinée à la loupe.
- **Accès préférentiel :** Dans la région, nombreuses sont les usines de transformation du thon qui, aujourd'hui, sont fortement tributaires du système préférentiel d'accès au marché de l'Union européenne. Les accords de libre échange étant voués à se multiplier, on peut s'attendre à ce que ces régimes de préférence ne soient plus d'application dans 25 ans, réalité à laquelle la région doit faire face pour s'efforcer d'améliorer la rentabilité économique des opérations de transformation de sorte à entrer en concurrence avec les fournisseurs du sud-est asiatique. La bonne nouvelle, c'est que de nouveaux marchés où écouler le thon devraient faire leur apparition.

Autres facteurs :

- **Coût des carburants :** Les palangriers thoniers rencontreront des difficultés à l'avenir, tandis que les senneurs seront davantage épargnés par la hausse des prix du carburant, grâce à l'emploi de techniques de pêche de plus en plus rentables et économes en carburant. Concernant la pêche côtière et la diminution des taux de prise, la stratégie qui consiste à s'éloigner des côtes sera de moins en moins viable, tandis que les techniques de pêche non motorisées seront quelque peu avantagées.
- **Améliorations technologiques :** Les pêcheurs océaniques vont inévitablement améliorer la rentabilité de leurs opérations, ce qui a une incidence sur la réglementation de l'effort de pêche et les évaluations de stocks. Les changements se feront à la fois progressivement et par palier. Ces changements

ne seront pas tous négatifs et on peut s'attendre à des améliorations, notamment dans la façon d'évaluer et de gérer les pêcheries, les carburants alternatifs/les techniques d'économie d'énergie, la conservation/l'entreposage du poisson et les méthodes de transformation.

- **Aide extérieure :** Les dépenses de personnel occuperont de plus en plus de place dans les budgets de nombreux services nationaux des pêches, au détriment de la conduite d'activités. Ainsi, dès qu'il faudra financer un projet ou une activité, le concours des bailleurs sera de plus en plus important, sachant que les priorités de ces derniers peuvent différer de celles des pouvoirs publics. Les ONG gagneront aussi en importance et pourraient s'attirer des financements des bailleurs de fonds.
- **Situation politique :** Dans les pays où les pouvoirs publics s'intéressent au plus haut niveau à la pêche, il est plus probable que des changements positifs interviennent. La grande inconnue à élucider reste de savoir si les pouvoirs publics témoigneront leur intérêt et leur soutien à des approches qui permettent de consolider les avantages actuels et de valoriser les captures à leur niveau actuel, plutôt que de viser un développement par une augmentation des captures.

4. Anticiper l'avenir

4.1 Étude des défis/menaces et des possibilités

À l'avenir, divers défis et menaces viendront remettre en question les nombreux avantages retirés de la pêche en Océanie. Il sera aussi possible, de diverses façons, de surmonter ces difficultés et/ou de tirer des avantages supplémentaires des pêcheries. Une liste exhaustive de l'ensemble de ces défis/possibilités de développement serait extrêmement longue, et ne serait pas applicable à tous les pays de la région. Le tableau 2 a pour but de présenter uniquement les facteurs qui revêtent une importance particulière ou qui sont communs à un grand nombre de pays. On compte parmi les menaces particulièrement graves celles associées à un effort de pêche excessif tant dans les zones côtières que dans les zones hauturières, à l'affaiblissement des stocks de thon obèse et de thon jaune et aux incidences directes et indirectes de l'essor démographique sur les ressources côtières.

Certaines des questions décrites dans le tableau 2 méritent une attention particulière. Un des éléments importants qui s'en dégagent est qu'un bon nombre des difficultés envisagées pour toutes les filières halieutiques de la région seront liées à des problèmes de gouvernance, en particulier à l'efficacité des services des pêches. À l'inverse, il sera extrêmement difficile de saisir les possibilités de développement halieutique si le fonctionnement des services des pêches n'est pas amélioré à l'avenir.

Voici quelques autres éléments importants du tableau 2 :

- Les difficultés qui se poseront à l'avenir gagneront considérablement en complexité par rapport aux questions qui se posent aujourd'hui, bien que nombre des questions énumérées dans la liste ne soient pas fondamentalement différentes des questions actuelles, mais plutôt une simple amplification des problèmes existants. Ces difficultés se poseront tant au sein du secteur des pêches (possibilité d'action par des mesures de gestion des pêches) qu'à l'extérieur du secteur (nécessité d'action à un niveau supérieur, ou de façon intersectorielle).
- S'agissant de la pêche hauturière, il sera essentiel que les pays de la région fassent preuve de solidarité s'ils veulent s'atteler à la plupart des difficultés énumérées et utiliser au mieux la plupart des possibilités de développement.
- Les démarches régionales devront partir du constat que les circonstances, les priorités et les aspirations de chaque pays diffèrent, surtout quand il s'agira de mettre au point des dispositifs de gestion des pêcheries thonières ;
- Pour résoudre les difficultés annoncées, il faudra souvent s'adonner à l'exercice délicat de trouver un juste équilibre entre les différents types de facteurs en jeu, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur des pêches.

En plus des défis et menaces énumérés au tableau 2 et qui s'appliquent à tous les pays, des difficultés supplémentaires se présentent pour certains pays ou pour partie d'entre eux du fait de leur éloignement qui réduit les débouchés, en particulier pour les produits périssables.

La plupart des questions examinées plus haut donnent à penser que les administrations nationales et, en particulier les gestionnaires des pêches de demain, auront un rôle de plus en plus capital à jouer. Ces gestionnaires se heurteront à une montagne de difficultés et, pour les résoudre, il faudra, au vu des informations données dans le tableau, compter sur une expérience dans de nombreuses disciplines, dont la biologie, l'économie, les sciences politiques et la gestion institutionnelle. Le futur visage des pêches sera aussi essentiellement déterminé par le degré de compréhension et de soutien des responsables politiques vis-à-vis de la nécessité de prendre diverses décisions de gestion des pêches, dont un bon nombre seront impopulaires et devront s'accompagner de règles imposées aux particuliers et aux entreprises. Des ressources financières importantes seront nécessaires pour soutenir le développement et la gestion des pêcheries, et l'obtention de ce financement exigera une volonté politique sans faille.

Tableau 2 : Défis/menaces et possibilités de développement pour les pêcheries océaniques

	Principaux défis/menaces	Possibilités de développement
Filière haurière	<ul style="list-style-type: none"> Surpêche : L'effort de pêche est globalement trop élevé. Les stocks de deux des quatre grandes espèces de thonidés dans la région ne peuvent absorber une hausse des prises, l'effort de pêche approchant et/ou dépassant leur seuil d'exploitation biologique. La surpêche des stocks de thon obèse et de thon jaune et l'état de surpêche du stock de thon obèse suscitent une inquiétude particulière. À l'heure actuelle, les prises de thon jaune et de thon obèse restent supérieures au recrutement moyen ; un retour aux niveaux de recrutement moyens observés ces dernières années (dont la probabilité est inconnue) se traduirait par une chute accélérée des stocks de thon jaune et de thon obèse. Étant donné que l'écosystème pélagique est encore très mal connu, certains s'inquiètent de ce que l'amenuisement du stock de thon obèse serait irréversible. Même le potentiel d'exploitation de la bonite, pourtant considérée comme la plus riche ressource halieutique de la région, n'est pas infini. L'Indonésie/les Philippines, dont les stocks évoluent aussi dans les eaux des États et Territoires insulaires océaniques, éprouvent encore plus de difficulté à maîtriser la surpêche. Mécanismes de gestion inefficaces : La vitesse du déclin des stocks risque de rester supérieure à la vitesse d'intervention des gestionnaires. Il se peut qu'il soit très difficile de trouver le juste équilibre entre les mesures de gestion des stocks de thon obèse/thon jaune et les aspirations au développement économique, en pensant notamment à l'incidence de ces mesures sur les senneurs ciblant la bonite. Il est également malaisé de mettre en balance, d'une part, la nécessité pour les pays de la région de faire front pour fixer les objectifs de gestion, qu'ils soient biologiques ou économiques, et d'autre part, les situations très variables observées dans les pays (dotation en ressources, calendriers, aspiration au développement). Impossibilité pour les nations pratiquant la pêche hauturière à distance et les États et Territoires insulaires océaniques de parvenir à des accords mutuellement bénéfiques. Gaspillage des recettes en raison de frais de gestion élevés. Gouvernance des pêches à l'échelon national : Souvent, les services nationaux des pêches manquent de capacités, de transparence et d'efficacité. Ce qui est particulièrement problématique, c'est l'absence d'objectifs clairs en matière de gestion des pêcheries et de systèmes de conformité/reddition de comptes qui permettraient d'avancer dans la réalisation de ces objectifs. Dans de nombreux États et Territoires insulaires océaniques, les pouvoirs publics au plus haut niveau ne s'intéressent pas suffisamment à la pêche. Les exigences de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central représentent un important surcroît de travail pour les services des pêches. Difficultés de développement : Impossibilité pour les jeunes entreprises locales de concurrencer les entreprises multinationales à intégration verticale dans un climat souvent difficile pour les 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de taux de capture stables et élevés, d'une baisse des coûts de la pêche et d'une hausse de la valeur de l'accès aux ressources thonnières en s'assurant que les stocks restent en bonne santé. Contrôle exercé par les États et Territoires insulaires océaniques sur les pêcheries thonnières du fait que l'océan Pacifique occidental et central est la seule région riche en thonidés où une grande partie des ressources se situe dans les eaux d'États côtiers partageant des intérêts communs. Augmentation des avantages que tirent les États et Territoires insulaires océaniques de la pêche, notamment une hausse des recettes et la création d'emplois, grâce au développement de la filière nationale. Regain d'intérêt pour la pêche/l'investissement dans les États et Territoires insulaires océaniques du fait de la raréfaction des possibilités de pêche liées aux régimes de licences. Contribution substantielle de la bonite de qualité pêchée à la senne (à des prix « industriels ») et des prises accessoires et rejetées à l'offre nationale de poisson. Hausse de la demande de nouveaux produits innovants et de produits bénéficiant d'une garantie de traçabilité/d'une certification écologique.

	<p>investisseurs. Il peut être difficile de trouver un équilibre entre les avantages tirés de l'octroi de licences aux navires de pêche étrangers et les avantages nets qu'il y a à développer une filière thonière nationale : différents types d'avantages, de mesures d'incitation et de bénéficiaires. De grands défis se posent aux communautés du littoral qui retirent des avantages de la pêche hauturière. S'agissant de la transformation des produits, les pays océaniques ne sont pas en mesure de concurrencer les pays à bas salaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'ordre régional : Ces dernières années, la solidarité régionale s'est quelque peu effritée en raison d'intérêts divergents et de conflits de calendriers, lesquels devraient se multiplier à l'avenir. Au sein de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, les types de mesures de gestion et leur calendrier d'application tendent à être fixés selon la règle du « plus petit dénominateur commun ». 	
<p>Filière côtière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surpêche : Incapacité à maîtriser l'effort de pêche, en particulier pour les espèces à forte valeur marchande et dans les zones proches des centres urbains. • Population et urbanisation : Compte tenu de la croissance démographique annoncée de plus de 5 millions de personnes sur les 25 prochaines années, il est probable que l'écart entre la capacité de production des ressources côtières et la demande de produits côtiers se creuse. Même pour les stocks côtiers bien gérés, il est impossible de satisfaire la demande croissante liée à la croissance démographique prévue. Le problème sera exacerbé par l'urbanisation. • Autres défis/menaces hors secteur de la pêche : Destruction des habitats, pollution et envasement, auxquels s'ajoutent l'exploitation des forêts et l'extraction minière dans certains États et Territoires insulaires océaniques. Intensification des pressions destinées à réduire l'incidence négative de la pêche sur le tourisme. À l'horizon se profilent davantage de problèmes découlant des effets des changements climatiques. • Mécanismes de gestion inefficaces : La gestion centralisée d'une grande partie des ressources côtières pêche par manque d'efficacité, tandis que les systèmes de gestion instaurés à plus petite échelle souffrent souvent de l'absence de connaissances techniques et/ou de fondement juridique. Souvent, les situations de surpêche massive à proximité des centres urbains se prêtent mal aux solutions de gestion des pêches. Les économies asiatiques en plein essor sont très friandes de produits du littoral et cette demande quasiment insatiable va souvent de pair avec un manque d'éthique en matière de conservation, avec à la clé un épuisement des stocks d'espèces clés. • Gouvernance des pêches : Problème similaire à celui qui se pose pour la pêche hauturière, auquel s'ajoute le peu d'importance accordée à la résolution des problèmes qui menacent les pêcheries côtières. En général, la qualité de la gestion (et les améliorations récentes) sont bien plus avancées pour la pêche hauturière que pour la pêche côtière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer profit du contrôle exercé sur des ressources limitées, et ce, sur un marché qui est de plus en plus un marché acheteur. • Projets communautaires où le service des pêches fournit des informations et un soutien. Recours à des outils de gestion multiple à l'échelon communautaire, plutôt que de se contenter de mettre en place des aires marines protégées ou d'interdire la pêche aux interlocuteurs externes. • Faire correspondre l'offre venant des zones isolées avec la demande des agglomérations en les reliant par des dessertes. Rattacher ces dessertes à l'infrastructure en place pour le transport agricole. • Autres utilisations des ressources, y compris le tourisme et les services écosystémiques. • Augmentation de l'offre de poisson grâce à l'utilisation de dispositifs de concentration du poisson.

(Tableau 2, suite)

	Principaux défis/menaces	Possibilités de développement
	<ul style="list-style-type: none"> • Défis posés par le développement économique : Perception malgré la réalité des maigres ressources disponibles. La plupart des stocks côtiers sont incapables d'absorber un effort de pêche à visée double (consommation intérieure et exportation). Les activités de développement pourraient conduire à des épuisements localisés qui mettraient en péril l'approvisionnement en ressources marines des villages voisins. 	
Filière aquacole	<ul style="list-style-type: none"> • Défis posés par le développement : Manque de viabilité économique en raison de la concurrence livrée par des producteurs étrangers aux méthodes efficaces sur les marchés d'exportation et de la concurrence livrée par les opérateurs de pêche sur les marchés intérieurs lorsque les stocks sont en bonne santé dans le milieu naturel. Le modèle de développement préconisé par les pouvoirs publics (qui convient bien aux services des pêches de la région) n'a guère rencontré de succès. Les subventions font office de catalyseur, mais souvent, l'activité aquacole fléchit une fois que les subventions disparaissent. • Problèmes de gouvernance des pêches à l'échelon national : Les agents des services des pêches ont acquis des capacités considérables en matière d'élevage d'organismes aquatiques, mais ne possèdent pas suffisamment de compétences pour promouvoir la création d'entreprises aquacoles, de même qu'ils ne peuvent pas proposer de mesures d'incitation en ce sens. En outre, les services de soutien que doivent apporter les pouvoirs publics pour que ces entreprises soient viables (écloseries, services zoosanitaires, etc.) ne correspondent pas souvent aux besoins du secteur. • Préoccupations écologiques : Les espèces introduites, auxquelles fait souvent appel l'aquaculture, peuvent devenir des espèces envahissantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comblent les manques au niveau de l'approvisionnement en poisson des marchés intérieurs. • Cibler davantage le développement sur le secteur privé, analyse économique objective et avantages comparatifs. • Réensemencer les stocks pour satisfaire les usages n'impliquant pas un prélèvement des ressources. • Mettre au point des modèles de production rentables.
Filière dulciicole	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de l'environnement : Étant donné que l'influence du milieu (plutôt que les activités de pêche) est le principal facteur de changement des pêcheries dulciicoles, les changements climatiques (et leurs effets sur l'approvisionnement en eau) et les bouleversements de l'écosystème sont d'immenses menaces. • Gouvernance des pêches à l'échelon national : Attention insuffisante portée à la gestion ; les problèmes associés à l'eau douce ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent. • Défis posés par le développement : Équilibre à trouver entre les avantages que présente l'introduction d'espèces étrangères et l'incidence négative que peuvent avoir les espèces envahissantes. Il est nécessaire d'encourager l'exploitation des espèces moins recherchées en leur trouvant de nouveaux usages afin de réduire leur impact sur les espèces cotées. 	<ul style="list-style-type: none"> • En général, les problèmes/solutions concernant l'eau douce sont souvent étroitement liés aux pêcheries dulciicoles, de sorte que les interventions mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau sont susceptibles d'améliorer les pêcheries dulciicoles.

Les changements climatiques pèseront sur les pêcheries ; cet impact est examiné à la section 3 ainsi que dans une annexe technique au présent rapport. Malgré les recherches considérables consacrées récemment aux changements climatiques, une grande incertitude subsiste pour ce qui est des changements précis intéressant les pêcheries, de même que l'endroit où ils seront ressentis et leur calendrier. Même là où un accord général s'est fait sur les changements globaux qui toucheront la région, les répercussions à l'échelle des îles restent l'objet d'une grande incertitude. Il est fort probable que les efforts déployés pour atténuer les effets des changements climatiques à l'échelle des pêcheries s'avèreront futiles. La clé de la préservation des ressources émanant des pêcheries repose essentiellement dans l'adaptation au changement.

4.2 Évolution des avantages tirés de la pêche

Dans la section précédente, nous avons examiné les défis et les possibilités de développement qui se profilent à l'horizon, par filière de pêche. Cette analyse a son utilité, surtout pour comprendre l'évolution du rôle des pouvoirs publics et de la gestion halieutique. Il est aussi possible d'étudier l'évolution future de la pêche en considérant les différentes catégories d'avantages pouvant être tirés de la pêche, compartimentés par type de milieu/écosystème offrant ces bénéfices. Parce qu'elle est axée sur les avantages réels de la pêche, une analyse de cette nature s'intéresse davantage à l'interface entre les pêcheries et la population que ne le fait l'analyse des menaces et possibilités.

Dans une certaine mesure, les catégories de pêche retenues dans la présente étude peuvent aussi être considérées comme des filières de production, correspondant grosso modo à des écosystèmes très différents, capables chacun d'offrir un éventail d'avantages directs et indirects. Le tableau 3 détaille l'évolution possible de ces zones/écosystèmes et des avantages qui leur sont associés à terme. Il est important de préciser que les « changements probables » sont prédits au moyen d'une méthode simple et peu réaliste de projection des tendances actuelles.

Tableau 3 : Évolution des avantages tirés directement de la pêche, par filière de production

Filière de production →	Hauturière	Côtière	Aquacole	Dulcicole
Contribution au PIB	Augmentation sensible dans les pays où le secteur hauturier national se développe.	Certaines diminutions probables liées à la surexploitation et à la destruction des habitats.	Augmentation probable liée à l'approvisionnement des marchés intérieurs en produits aquacoles.	Diminution probable si les principales menaces se concrétisent.
Contribution aux exportations	Augmentation sensible dans les pays où le secteur hauturier national se développe.	Diminution dans les pays qui limitent les exportations de poisson de bouche ; certaines augmentations (en termes de valeur) des exportations non alimentaires.	Incertitudes concernant le degré de compétitivité que peut acquérir l'aquaculture sur les marchés internationaux.	Très mineure actuellement ; augmentation peu probable.
Contribution aux recettes publiques directes	Diminution des droits d'accès acquittés par les flottilles étrangères ; compensation possible grâce aux recettes tirées de l'octroi de licences aux navires nationaux et aux diverses taxes imposées au secteur de la transformation.	Mineure.	Mineure ; négative si l'on tient compte des subventions.	Très mineure actuellement ; augmentation peu probable.

(Tableau 3, suite)

Filière de production →	Hauturière	Côtière	Aquacole	Dulcicole
Contribution à l'emploi	Augmentation sensible, surtout dans les pays où le secteur hauturier national (surtout le secteur de la transformation) se développe et où de grands programmes d'observation sont en place.	Diminution probable liée à la surexploitation, à la croissance démographique, à la destruction des habitats et à l'urbanisation.	Augmentation probable liée à l'approvisionnement des marchés intérieurs en produits aquacoles.	Diminution probable si les principales menaces se concrétisent.
Contribution à la sécurité alimentaire	Possibilité de forte augmentation dans les pays où est pratiquée la pêche à la senne. Augmentation moindre dans d'autres pays (pêche à la palangre et DCP).	Diminution probable liée à la surexploitation, à la destruction des habitats, à la croissance démographique et à l'urbanisation.	Augmentation probable.	Diminution probable si les principales menaces se concrétisent.
Usages autres que la pêche	Avantages peu nombreux à ce jour et aucune augmentation en vue.	Augmentation probable avec l'essor du tourisme.	Certaines augmentations concevables.	Certaines augmentations concevables.

Sans oublier les limites de l'exercice de projection, on peut dire que les informations présentées dans le tableau ont certaines implications intéressantes. L'élément le plus frappant est que les avantages tirés de la pêche au large augmenteront probablement sensiblement dans de nombreux pays. La contribution des systèmes côtiers et dulcicoles fléchira sans doute, bien que ce soit pour des raisons différentes. Concernant l'apport de l'aquaculture, les changements possibles sont plus incertains. Si une hausse de la production aquacole destinée à la consommation intérieure est quasiment inévitable, on ne sait pas quel sera le devenir de l'aquaculture orientée vers l'exportation. La permanence des subventions dans le secteur aquacole (à certains égards, le contraire des recettes publiques) est aussi incertaine.

À un autre niveau, les résultats font poindre une tendance générale. Les interventions relatives à la pêche hauturière seront axées sur l'accroissement des avantages, tandis que les mesures de gestion portant sur les filières côtière et dulcicole viseront de plus en plus à éviter la perte des avantages qui leur sont associés. Cette considération doit influencer sur la démarche retenue (promotion du développement contre imposition de mesures réglementaires concernant les pêcheries/habitats), la volonté politique (mesures d'incitation attrayantes contre restrictions impopulaires) et les compétences requises pour ces deux tâches diamétralement opposées.

4.3 État des ressources halieutiques hauturières à l'avenir

La filière de la pêche à la senne restera soumise à des pressions constantes pour que des navires supplémentaires, nationaux ou étrangers (ayant leur port d'attache à l'étranger ou dans la région), soient autorisés à pêcher dans la région, et les vieux navires seront progressivement remplacés par des neufs plus efficaces et généralement plus grands. De ce fait, l'effort de pêche à la senne s'intensifiera et sera plus rentable. La bonite devrait pouvoir absorber cette hausse, bien que le stock actuel s'en retrouve probablement amoindri, entraînant une diminution des taux de prises. L'incidence qu'aura la pêche à la senne sur les stocks de thon jaune et de thon obèse dépendra de la gestion des modalités, des saisons et des zones d'exploitation des senneurs. Les pressions se multiplieront pour employer davantage de DCP en vue de contrecarrer la hausse des prix du carburant, et, faute de solutions techniques ou logistiques permettant de gérer les prises associées de juvéniles de thon jaune et de thon obèse, la pression exercée sur ces espèces ne cessera d'augmenter. Cette pression accrue devrait avoir des effets négatifs sur les palangriers et les senneurs qui n'ont pas recours aux DCP, puisqu'ils ciblent une composante du stock de plus grande taille, et pourrait affecter la santé générale des stocks.

L'augmentation de la pression de pêche exercée par les senneurs sur les juvéniles de thon jaune et de thon obèse, alliée à l'impact de l'effort actuel de pêche palangrière, poussera un peu plus à la baisse l'abondance de poissons adultes. Si aucune mesure n'est prise pour faire face à ces impacts ainsi qu'à d'autres, comme la hausse des prix des carburants, les palangriers qui ciblent ces espèces risquent de ne plus être rentables. La diminution de rentabilité touchera aussi les palangriers ciblant le germon du Sud et ayant leur port d'attache dans la région, étant donné que le thon jaune et le thon obèse sont d'importantes espèces ciblées en parallèle par ces navires. Si les prix du germon capturé à la palangre n'augmentent pas sensiblement, il est peu probable que l'effort de pêche s'intensifie, la possibilité étant au contraire qu'il se contracte. En conséquence, l'état des stocks de germon ne risque pas vraiment de soulever des inquiétudes, à moins d'une amélioration inattendue de l'efficacité des méthodes de pêche palangrière ou d'une montée en flèche des captures de juvéniles de germon.

L'espadon est de plus en plus pêché dans le Pacifique sud par les palangriers espagnols et par certains palangriers ayant leur port d'attache dans la région. Il peut s'agir d'un filon à exploiter dans certains États et Territoires insulaires océaniques, mais l'état du stock dans le Pacifique sud et central est actuellement inconnu. Toutefois, si l'on en croit les expériences des autres régions, si cette ressource n'est pas gérée avec soin, elle pourrait rapidement s'épuiser.

Il est probable que les espèces capturées accidentellement par les thoniers soient de plus en plus l'objet de toutes les attentions. Au moins dans un premier temps, cette attention accrue sera le fruit des pressions exercées par les pays industrialisés au travers des critères qu'ils imposent pour l'importation de produits.

4.4 État des ressources halieutiques côtières à l'avenir

Les ressources côtières seront soumises à une pression de pêche toujours plus intense ainsi qu'à un stress croissant provoqué par d'autres facteurs. La plupart des facteurs de changement exposés à la section 3 seront à l'origine d'une évolution de l'état des ressources côtières. Parmi les facteurs qui risquent d'avoir une influence particulièrement marquée sur l'état des ressources côtières ces 25 prochaines années, on compte la croissance démographique, l'urbanisation, la gouvernance et, surtout, une exploitation aux limites de la capacité de production des stocks côtiers.

Il est probable que les tendances qui se dégagent actuellement de l'état des ressources côtières se confirmeront à l'avenir, sachant que la situation sera très variable d'un État ou Territoire à l'autre. Si toute projection de ce type est spéculative par nature, il est possible d'obtenir des clés de lecture en projetant trois des plus grandes tendances actuelles dans le futur : (1) la surexploitation à proximité des espaces urbains, (2) la surexploitation des invertébrés destinés à l'exportation et (3) la réduction de l'abondance des ressources en raison de la dégradation des habitats côtiers.

Le degré d'exploitation des poissons côtiers et des invertébrés comestibles est en général lié à la distance qui sépare les zones de pêche des centres urbains, ou plus précisément à la distance que peuvent parcourir les bateaux qui alimentent les marchés urbains. À l'avenir, (a) les villages se transformant en centres urbains et (b) la hausse des prix et l'amélioration des techniques permettant aux bateaux de pêche de s'éloigner davantage des côtes, l'état des ressources côtières pêchées pour être consommées localement se dégradera dans des zones côtières sans cesse plus larges aux abords des villes. Dans ces zones :

- Les prises par unité d'effort chuteront et la taille des poissons pêchés diminuera, à mesure que l'effort de pêche se rapproche du seuil biologique d'exploitation des espèces ciblées. Une fois ce seuil dépassé, la production totale s'effondrera.
- Les stocks des espèces de grande taille, très cotées sur le marché, fléchiront au point de disparaître localement, comme cela s'est déjà produit avec le napoléon et certaines espèces de bécasses. La disparition imminente de certaines grandes espèces emblématiques aura des répercussions sur le tourisme associé à la plongée de loisir.
- Si les bateaux de pêche côtière commerciale peuvent s'éloigner davantage des côtes, les ressources auxquelles ont accès les pêcheurs vivriers assez sédentaires des milieux urbains connaîtront un recul massif, en termes de prises et d'intérêt porté aux espèces. Il y a de plus en plus de chances que les captures se composent majoritairement d'herbivores, du fait de la dégradation des récifs coralliens liée à une utilisation plus intense des sols et aux changements climatiques.
- La dégradation de l'état des stocks exploités pour les marchés intérieurs se fera sentir de façon encore plus aiguë lorsque ces stocks sont aussi exploités pour l'exportation.

Les produits tirés d'une grande partie des activités de pêche commerciale des invertébrés sont des produits d'exportation non périssables (bêche-de-mer, trocas, etc.). De ce fait, même les zones éloignées ne sont plus épargnées par la surpêche. De vastes recherches menées sur le terrain par la CPS révèlent que, sur la plupart des sites étudiés en Océanie, « les ressources en invertébrés d'intérêt commercial sont sérieusement surexploitées » (CPS 2008). Certains éléments donnent à penser que cette tendance se confirmera et que l'abondance des ressources côtières poursuivra sa chute, aboutissant même à la disparition de certaines espèces dans certains endroits.

- Un bon nombre d'espèces d'invertébrés exportées sont très cotées en Asie, surtout en Chine. En temps normal, les impératifs économiques contraignent les pêcheurs à changer d'engin ou de lieu de pêche avant que le stock local ciblé ne soit proche de l'extinction. À l'avenir, de nombreuses ressources côtières auront de plus en plus de valeur sur les marchés d'exportation asiatiques, qui encourageront une poursuite de l'effort de pêche, souvent une fois que l'espèce ciblée est devenue trop rare pour que la population de reproducteurs puisse perpétuer l'espèce (Birkeland 1997).
- Compte tenu de l'affaiblissement probable des économies de nombreux pays de la région, à l'avenir, davantage de personnes seront sans emploi ou ne recevront plus d'argent de leurs proches vivant à l'étranger et se verront contraints d'exploiter les ressources côtières pour gagner un revenu et assurer leur sécurité alimentaire. Contrairement à la situation qui se présente pour les poissons côtiers, la pression croissante exercée sur les ressources non périssables et la chute des stocks qui en résulte seront une réalité sur tout le territoire national.

Une troisième tendance frappe les ressources côtières, à savoir la réduction de leur abondance en raison de la dégradation des habitats côtiers. Elle s'explique par les pratiques de pêche destructrices, la pollution, l'envasement lié à l'extraction minière, à l'exploitation des forêts et à l'agriculture, et les multiples utilisations concurrentes de l'espace côtier. Les problèmes qui en résultent seront aggravés par les changements climatiques, en particulier dans les zones où les ressources côtières sont fortement tributaires des récifs coralliens.

D'après les éléments disponibles actuellement, les grandes tendances qui ont une incidence négative sur l'état des ressources côtières devraient se confirmer, le scénario le plus probable dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniques étant que dans 25 ans, les organismes comestibles seront très peu abondants dans le voisinage immédiat des centres urbains et les invertébrés destinés à l'exportation seront peu abondants dans l'ensemble du pays.

Les ressources halieutiques dulcicoles évolueront probablement dans la même veine que les ressources côtières, surtout s'agissant de la surexploitation à proximité des centres urbains et de la réduction de l'abondance des espèces liée à la dégradation des habitats.

4.5 Trois scénarios à l'horizon 2035

À quoi ressembleront les pêcheries en Océanie dans 25 ans ? La projection des tendances actuelles comporte inévitablement une bonne dose d'incertitude et de nombreux événements imprévus devraient se produire. Néanmoins, spéculer sur l'avenir est extrêmement utile si le fruit de cette spéculation sert à se préparer, en toute connaissance de cause, et à s'adapter aux changements les plus probables. En outre, la présentation des grandes lignes de scénarios, même à l'état brut, peut encourager d'autres à broser un portrait plus complet de ce à quoi pourrait ressembler l'avenir et à actualiser ces prédictions au fil du temps.

Trois scénarios généraux sont proposés ci-dessous. La construction de ces scénarios repose sur les tendances actuelles, les facteurs susceptibles de motiver des changements dans le secteur des pêches et les défis et possibilités jugés probables.

Ces trois scénarios se centrent sur l'évolution des avantages concrets pouvant être tirés des pêches, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de l'emploi, des recettes publiques et des exportations. Une description axée sur l'évolution prévue des avantages plutôt que sur la mécanique même du changement aura probablement plus d'impact sur la sensibilisation du grand public et sur l'engagement des politiques en faveur du changement.

Encadré 2 : Le scénario optimiste – Garantir l'avenir

Pêche hauturière : Grâce à l'action rentable de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, les stocks se stabilisent à des niveaux qui permettent aux États et Territoires insulaires océaniques de retirer des bénéfices maximum. Les États et Territoires insulaires océaniques maîtrisent les pêcheries thonières, notamment grâce à la coopération régionale, au respect des droits souverains et à la négociation de modalités beaucoup plus avantageuses avec les pays non océaniques pratiquant la pêche à grande distance, y compris des investissements substantiels à terre. La charge de travail des agents des services des pêches nationaux, liée aux exigences de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, est considérablement réduite. Accroissement important de la transformation dans les usines à terre, et augmentation des exportations de produits thoniers à valeur ajoutée, facilitée par le contrôle de la ZEE. Augmentation du volume et de la valeur des prises, optimisation biologique, économique et sociale des engins/espèces en faveur des États et Territoires insulaires océaniques convenue et réalisée. Problèmes des prises accessoires résolus. Les flottilles domestiques et les usines de transformation sont en plein essor et soutiennent de mieux en mieux la concurrence internationale. De nouveaux marchés rentables s'ouvrent pour les autres produits thoniers fournis. Les produits des États et Territoires insulaires océaniques sont reconnus totalement « écologiques » et atteignent des prix préférentiels. Grâce au développement du secteur national de la pêche et de la transformation, d'autres débouchés économiques s'ouvrent, notamment dans les services d'observation, la propriété des DCP, etc. ; on constate une forte augmentation de la création d'emplois dans de nombreux États et Territoires insulaires océaniques. Maintien de la demande de produits thoniers traditionnels et de nouveaux produits innovants, gourmands en main-d'œuvre, que la région fournit à un prix compétitif. Les pêcheries au large comblent le fossé entre offre et demande de poisson de prix abordable destiné aux marchés domestiques, et sont gérées de telle sorte que les pêcheries pélagiques côtières demeurent en bonne santé. L'interdiction des rejets crée une source de poissons bon marché. Compromis entre le développement du secteur domestique et les droits pour les pays dont les flottilles détiennent un permis de pêche dans des eaux étrangères. Les redevances au titre des droits de pêche dans les eaux nationales constituent des revenus tirés de la ressource.

Pêche côtière : Production halieutique totale légèrement supérieure au niveau de 2010, grâce au maintien de la production dans les zones proches des villes et à l'augmentation de la production dans les zones rurales à des niveaux plus élevés mais durables et au recours judicieux aux moyens de transport. Adoption à grande échelle de mesures efficaces de gestion communautaire. Les effets des changements climatiques sont gérables ; les pêcheries récifales et associées s'adaptent aux changements progressifs du climat. La valeur des produits non alimentaires exportés augmente tandis que le volume reste stable. Quelques exportations, fortement contrôlées, de poissons côtiers destinés à l'alimentation et de grande valeur marchande. Le niveau de l'emploi s'élève par rapport à 2010, grâce aux lignes de transport à valeur ajoutée créées jusqu'à des sites éloignés et à des sites touristiques (approvisionnement d'hôtels, pêche sportive, plongée) ; cela contribue à empêcher la migration vers les centres urbains. L'afflux du volume total de poissons vers les zones urbaines est constant (mais en baisse par habitant). Approvisionnement des communautés côtières en produits alimentaires assuré. Du fait de restrictions sélectives frappant les exportations de poissons de bouche, pratiquement tous les poissons côtiers sont utilisés pour la consommation domestique, tandis que les exportations de certains grands produits de la mer augmentent. Utilisation de poissons provenant de pêcheries de ressources inexploitées auparavant. De nombreuses activités de gestion des pêcheries sont rentabilisées grâce aux revenus constants tirés des opérations de navires détenteurs d'un permis de pêche dans les eaux nationales et des taxes frappant certains types d'exportations de produits de la pêche et du tourisme marin. Le système de DCP est intégré à l'infrastructure nationale et est entretenu. Hormis ceux de la pêche, les impacts de la pollution, de la dégradation de l'habitat et d'un développement mal conçu sont gérés efficacement.

Aquaculture : Les avantages comparatifs réels sont identifiés et des mesures de commercialisation associées élaborées, ciblant un petit nombre d'espèces clés. L'aide au développement s'est concentrée sur le secteur privé. Les services des pêches nationaux s'abstiennent de « grossir les choses » ; ils s'emploient à atténuer les contraintes et à faciliter l'investissement dans les espèces les plus prometteuses. La production aquacole contribue grandement à combler les lacunes en matière d'offre de poissons et à générer des revenus. L'emploi et les exportations grimpent en flèche parce que (pour l'aquaculture visant l'exportation) les avantages comparatifs entraînent un afflux d'investissements dans le secteur privé et que (pour l'aquaculture destinée au marché intérieur) la conjugaison de la pénurie de poissons de capture, des économies en bonne santé et l'essor du tourisme suscite une forte demande de produits aquacoles. On a davantage pris en compte la durabilité écologique et les pathologies

Pêche en eau douce : De grands progrès dans la gestion des bassins versants améliorent la qualité de l'eau et les résultats de la réhabilitation de nombreuses pêcheries d'eau douce. La production de 2035 est de loin supérieure à celle de 2010. Les activités vivrières augmentent ; l'activité commerciale (pêche de barramundi, par exemple) reprend, après la restauration de quelques grands cours d'eau. La production totale de la pêche en eau douce en 2035 est de loin supérieure à celle de 2010 (mais l'offre par habitant n'augmente pas). Des mesures de biosécurité sont perfectionnées, et les impacts des espèces envahissantes réduits grâce à leur utilisation à des fins de production. Stockage réussi dans des bassins réservoirs.

Encadré 3 : Le pire des cas – L'effondrement

Pêche hauturière : La Commission des pêches du Pacifique occidental et central est inefficace. Les membres de la FFA et les pays insulaires océaniques parties à l'Accord de Nauru (PAN) ne se mettent pas d'accord sur des mesures efficaces d'attribution et de gestion, d'où une gestion inadéquate des pêcheries. Les organisations régionales n'apportent pas un soutien adéquat ou ne conduisent pas de programmes d'action pertinents. Les pays non océaniques pratiquant la pêche à grande distance continuent de dicter leurs conditions et d'appliquer leur tactique « Diviser pour mieux régner ». Les stocks de thon jaune et de thon obèse déclinent de manière spectaculaire, ce qui entraîne de graves pertes économiques. Les impacts de la pêche à la senne sur thon jaune et thon obèse et la hausse des coûts de carburant et autres pour les pêcheurs à la palangre ciblant ces espèces ne sont pas viables, même pour des flottilles peu coûteuses. Le resserrement de la zone d'intervention et/ou le déclin des stocks de thon jaune et thon obèse réduisent la rentabilité de la plupart des pêcheries palangrières nationales. La valeur des pêcheries de bonite diminue du fait de la chute des prises par unité d'effort (PUE) et de la diminution de la taille des poissons, et le risque d'échec du recrutement augmente, mettant en péril l'avenir de la pêche de bonite. La pêche et la transformation sont affectées par des cyclones de plus en plus violents dans certains pays. Les taux de prises du germon déclinent. La part de thon jaune et thon obèse dans les prises diminue, ce qui se répercute sur les pêcheries domestiques. Le secteur national de la transformation n'est plus compétitif, une fois l'accès aux marchés préférentiels fermé. La région étant désavantagée sous l'angle des coûts et de la productivité, il existe peu de possibilités de promouvoir le développement du secteur national. La croissance démographique est telle que les gains obtenus par création d'emplois, accompagnant tout développement du secteur domestique, sont réduits à néant. Les bénéfices, les salaires et les conditions d'emploi sont faibles et peu attrayants pour des nationaux de nombreux États et Territoires insulaires océaniques, ce qui oblige à importer de la main-d'œuvre et crée des problèmes sociaux. Automatisation croissante et

(Encadré 3, suite)

nouveaux produits thoniers élaborés, peu gourmands en main-d'œuvre de transformation. Une grande partie des produits alimentaires destinés à la consommation domestique ne provient pas de la pêche hauturière. Bien que les droits perçus au titre des permis de pêche soient consacrés à la promotion du secteur national, ils ne génèrent pas les revenus indirects attendus pour les pouvoirs publics. Les flottilles des pays non océaniques pratiquant la pêche à grande distance continuent de dominer la pêcherie thonière. S'agissant des droits afférents aux permis de pêche, les États et Territoires insulaires océaniques n'ont pas réussi à présenter un front unifié, ce qui renforce la solidarité des pays non océaniques pratiquant la pêche à grande distance et provoque une baisse forcée des droits d'accès. L'éco-certification et des plans similaires ne freinent pas la demande de produits non durables.

Pêche côtière : Les accords de gestion communautaire ne s'appliquent plus une fois que les bailleurs de fonds cessent d'intervenir ; la pauvreté et les intérêts commerciaux sapent l'éthique de la conservation. La surpêche est massive, en particulier dans les zones urbanisées, sous l'effet de la demande nationale et des marchés d'exportation, ainsi que de l'échec des systèmes de gestion. L'abondance des ressources est si faible que la production d'espèces importantes chute sensiblement en-dessous du niveau de 2010. Déclin de l'emploi. Les aires marines protégées ont été abusivement considérées comme une panacée, ce qui détourne l'attention de systèmes de gestion plus vastes, y compris la gestion des impacts autres que ceux de la pêche. De nombreuses espèces de grande valeur marchande disparaissent faute de la gestion la plus élémentaire. Le blanchissement des coraux et d'autres effets des changements climatiques modifient la composition des prises par espèce et réduisent la production halieutique des récifs. Une pollution non maîtrisée et un développement mal conçu dégradent les habitats. Après 2010, les exportations grimpent en flèche, mais la surpêche qui s'ensuit provoque l'effondrement des ressources et du volume des exportations, ce qui entraîne une forte augmentation du chômage dans certains pays. Les touristes ne sont plus attirés par des récifs dévastés. L'approvisionnement des zones urbanisées en poisson chute du fait des faibles taux de prises dans les zones adjacentes et de la désorganisation du transport de poissons vers les zones urbaines. L'échec des plans de « développement » et la destruction des habitats entraînent la diminution des approvisionnements des villages en poissons. Certains poissons de bouche sont exportés – au détriment de l'offre alimentaire domestique. L'effondrement de la pêche côtière accélère l'exode vers les centres urbains.

Aquaculture : L'aquaculture axée sur l'exportation n'est pas en mesure de soutenir la concurrence de pays qui sont des producteurs relativement efficaces. Le prix de l'énergie et de la nourriture animale devient prohibitif. Les intrants subventionnés dans l'aquaculture ne débouchent pas sur des bénéfiques nets et dissuadent toute initiative en faveur d'autres productions aquatiques. L'aquaculture destinée à la consommation intérieure décline car elle est incapable de soutenir la concurrence des poissons de capture, des prises accessoires de la pêche thonière, des importations ou d'autres sources de nourriture (poulets, par exemple). Les fermes aquacoles sont touchées par des cyclones de plus en plus violents. Les exportations éventuelles diminuent en fonction du recul des subventions et des fermes aquacoles du secteur public. Avec la diminution de la production due à des problèmes touchant l'aquaculture destinée à l'exportation et au marché intérieur, l'emploi dans la filière aquacole est en chute. La demande, dans les zones intérieures des grandes îles, n'est pas satisfaite en raison de l'échec des modèles de production. Les maladies et la dégradation des habitats réduisent la production aquacole totale.

Pêche en eau douce : La forte augmentation de l'abattage, de l'extraction minière, de l'agriculture et d'autres activités humaines provoque une importante dégradation de l'habitat, et la production halieutique s'effondre. Les changements de pluviométrie ont également des impacts négatifs dans certains pays. La propagation d'espèces envahissantes se répercute sur les pêcheries locales et dégradent l'habitat.

Encadré 4 : Le scénario le plus probable – Des occasions manquées

Pêche hauturière : L'efficacité des organismes régionaux de gestion de la pêche est mitigée. Quelques progrès accomplis dans les accords avec les pays non océaniques pratiquant la pêche à grande distance, notamment des clauses relatives aux investissements à terre et au développement. Le volume des prises de bonite augmente sensiblement, mais la valeur n'augmente pas en proportion, tout du moins à court terme. Les stocks de thon jaune et thon obèse se stabilisent ou continuent de décliner lentement, et la hausse des coûts de carburant fait que les pêcheries palangrières nationales ne sont pas rentables. Pour ce qui est de la transformation des thons, l'accès aux marchés préférentiels est fermé, d'où une réduction de la valeur des exportations sous l'effet de la concurrence avec des nations productrices efficaces, quelque peu atténuée par la croissance de la demande et les progrès techniques. Il y aura un plus gros volume de thons jaunes et de thons obèses de grande valeur marchande, capturés à la senne. La production des pêcheries palangrières locales sera assurée par des flottilles peu onéreuses, réduisant les exportations vers les États et Territoires insulaires océaniques. Le secteur national poursuivra sa croissance dans deux ou trois pays, mais n'aura pas de succès dans les pays peu équipés et où les coûts de production sont élevés. Une certaine croissance des emplois dans le secteur thonier (observateurs, équipage, officiers) se poursuit. Les pêcheries hauturières ne comblent pas l'écart entre offre et demande de poissons bon marché. Le poisson en conserve peu coûteux devient moins abordable pour les Océaniques, mais l'offre est complétée par les prises accessoires. De nombreux pays continuent de n'obtenir que des redevances sur les droits d'accès. Un certain succès dans le développement de la filière nationale, compensant la perte de droits d'accès. Le développement de la filière nationale ne débouche pas sur les avantages escomptés.

Pêche côtière : La production d'espèces de grand intérêt (sur le plan économique et celui de la sécurité alimentaire) tombe bien en-dessous du niveau de 2010 en raison de l'effort de pêche incontrôlable, de la pollution, de l'envasement, du remblaiement, et de la destruction de l'habitat, en particulier près des zones urbanisées. La production côtière ne pallie pas la pénurie alimentaire. La gestion communautaire est efficace dans certaines zones. Transport de poissons des zones rurales vers les zones urbaines, et appauvrissement de ces zones rurales en poisson, notamment du fait des subventions accordées par l'État au transport des prises. Le blanchissement des coraux et d'autres effets des changements climatiques ont des retombées négatives sur la production récifale. Le volume des produits exportés diminue, mais la hausse des prix permet au commerce de se maintenir. Certains pays ont interdit les exportations de poisson de bouche, ce qui contribue à réduire la pression due à la pêche, dans une certaine mesure, mais de nombreuses interdictions ont des lacunes (exonérations et exportations illicites). L'emploi dans le secteur de la pêche près des centres urbains s'amenuise progressivement avec la diminution des taux de prises et de la rentabilité, ce qui est un peu compensé par des prix plus élevés et des progrès techniques. Les pêches des zones urbanisées sortent plus loin mais leur rayon d'action est limité par les prix élevés du carburant. Les avantages de la pêche dans des zones éloignées sont sapés par la moindre abondance des articles non périssables. La croissance de l'emploi dans le secteur du tourisme marin se fait sentir dans certains pays. L'interaction entre pêcheries côtière et hauturière augmente. Peu de pays sont capables d'institutionnaliser et de maintenir des programmes de DCP. Les pêcheries continuent d'être tributaires du soutien des bailleurs de fonds.

Aquaculture : La production à des fins domestiques continue d'être associée à des subventions, aux marchés du tourisme national, et à des projets du secteur public et des bailleurs de fonds. La production du secteur privé augmente considérablement en faveur des marchés urbains nationaux, en plein essor, où il y a pénurie de poissons. La production du secteur aquacole destiné à l'exportation diminue, sauf dans des cas particuliers de compétences exceptionnelles d'entrepreneurs ou d'avantages comparatifs. Les emplois sont de plus en plus nombreux dans la filière piscicole destinée aux zones urbaines en cours d'expansion rapide. La croissance de l'aquaculture dans les zones intérieures des grandes îles varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction des

(Encadré 4, suite)

subventions, des modèles de développement utilisés, et du fait que des solutions alternatives existent ou sont souhaitables. Des quantités importantes de nourriture sont produites à destination des marchés urbains en plein essor, où l'on constate une pénurie de poissons, et la production de nourriture augmente à des degrés variables dans les zones intérieures des grandes îles.

Pêche en eau douce : Une certaine augmentation de l'abattage, de l'extraction minière et d'autres activités humaines provoque la dégradation des habitats et le déclin de la production halieutique entre 2010 et 2035. Il s'ensuit un déclin de la production totale de poisson et un déclin plus prononcé de l'offre par habitant.

Les scénarios ci-dessus sont applicables à l'ensemble de la région océanienne. On peut prévoir des différences entre sous-régions et groupes de pays. Voici quelques-unes des variations géographiques, parmi les plus importantes :

- Les pays insulaires océaniques parties à l'Accord de Nauru (États fédérés de Micronésie, PNG, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Palau, Îles Salomon et Tuvalu) possèdent les zones où se pratique la majeure partie de la pêche à la senne et où, par conséquent, toute variation de l'immense pêcherie à la senne (74 % des prises totales de thonidés dans la région, en 2008) interviendra surtout dans ces pays. Le principal changement à l'horizon concerne les efforts consentis pour exercer un contrôle sur la pêcherie à la senne effectuée par les pays insulaires océaniques parties à l'Accord de Nauru pour engranger des bénéfices plus substantiels, et la mesure dans laquelle ce contrôle a été mis en place, et la mesure dans laquelle, une fois ce contrôle mis en place, une gestion efficace peut être mise en œuvre par ces pays dans leurs propres eaux. L'espèce ciblée par les senneurs, la bonite, est l'une des plus grandes ressources halieutiques sous-exploitées du monde et par conséquent la production halieutique totale va probablement croître considérablement dans les pays insulaires océaniques parties à l'Accord de Nauru, contrairement au reste de la région. Tout en mettant en cause la pêcherie à la senne, plutôt qu'en la contrôlant, les pays insulaires océaniques parties à l'Accord de Nauru vont en outre chercher à accroître le contrôle de la pêcherie palangrière.
- Les impacts seront différents selon la situation géographique (est-ouest et nord-sud). Si l'on devait noter un resserrement de l'aire d'évolution des thons jaunes et des thons obèses, ce seraient les pays situés dans l'extrême nord/est et au sud de la région océanienne qui seraient les plus touchés. Si le décalage longitudinal attendu des aires de concentration des bonites et des thons obèses devait se produire, sous l'effet du changement climatique, les pays de l'ouest (PNG, États fédérés de Micronésie, par exemple) seraient perdants et ceux de l'est (Tokelau par exemple) gagnants.
- Les grandes îles de Mélanésie occidentale (PNG, Îles Salomon, par exemple) seront affectées par des changements différents de ceux qui touchent le reste de la région, en particulier les petites îles et atolls de Micronésie et de Polynésie. Les grandes îles et leurs grandes pêcheries d'eau douce seront probablement très touchées par la dégradation de l'habitat, les effets des variations de pluviométrie et l'essor démographique des terres intérieures.
- Les petites îles sont beaucoup plus tributaires des pêcheries des récifs coralliens – qui seront le plus probablement touchées par le changement climatique. Les possibilités de développement intérieur sont plus limitées sur les petites îles.
- Les Territoires relativement riches, qui bénéficient du soutien des pays métropolitains et de possibilités d'émigration, sont moins vulnérables que nombre de pays indépendants de la région.

Autre aspect important des trois scénarios, l'évolution des pêcheries au cours des 25 prochaines années aura probablement des répercussions différentes sur les hommes, les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées. Elle affectera aussi, probablement, les relations entre hommes et femmes et d'autres relations sociales. Ainsi, à mesure que les femmes auront accès à l'éducation et aux technologies de la communication grâce à la mise en œuvre de politiques d'égalité des sexes dans d'autres secteurs, elles pourraient voir évoluer leurs rôles dans les chaînes de commercialisation, leurs contributions aux revenus du ménage, et la prise de décisions en matière d'investissement et de dépenses du ménage.

5. Vers le scénario optimiste : Relever les défis et saisir les chances

5.1 Observations générales sur la réalisation du scénario optimiste

Deux thèmes – le scénario optimiste (encadré 2 ci-dessus) et les chances à saisir ressortant du tableau 2 – méritent une attention particulière. Dans une certaine mesure, les points positifs dans ces deux domaines représentent des objectifs ambitieux dans le secteur des pêches, vers lesquels les pays de la région devraient tendre.

Une coopération entre les États et Territoires insulaires océaniques et le contrôle des décisions essentielles relatives à la gestion, prises par la Commission, sont indispensables si l'on veut recueillir des bénéfices économiques à long terme de la pêche hauturière. La Commission, dont les membres disparates ont des perspectives très différentes, ne débouchera pas spontanément sur le meilleur scénario possible pour les États et Territoires insulaires océaniques. Il faudra déployer des campagnes vigoureuses à l'échelon régional et sous-régional. Le groupe des pays insulaires océaniques parties à l'Accord de Nauru, auquel un nouveau dynamisme a été insufflé récemment, a été créé dans le but de jouer un rôle moteur dans l'accroissement substantiel des bénéfices économiques.

Un examen du scénario optimiste et des chances à saisir montre que l'avenir des pêches sera brillant à condition de traiter un éventail beaucoup plus large de disciplines et de sujets que ceux actuellement du ressort des organismes régionaux du secteur halieutique. Nombre de résultats favorables attendus, cités dans le chapitre précédent, jettent des ponts entre le secteur de la pêche et plusieurs autres : agriculture, environnement, droit, santé et nutrition et (non des moindres) tourisme.

Par ailleurs, les interventions des pouvoirs publics nécessaires à l'instauration du scénario optimiste sont extrêmement ambitieuses. Pratiquement chaque résultat nécessitera un énorme travail, accompli de manière constante. Une ferme volonté et un puissant soutien de la part des responsables politiques seront essentiels pour imprimer l'élan requis et mobiliser des financements réguliers. Les pouvoirs publics auront besoin d'une assistance extérieure considérable, notamment la contribution à long terme des bailleurs de fonds, des ONG et d'autres organismes de soutien, pour obtenir les résultats du scénario optimiste.

Autre question, peut-être plus importante encore : « qui sera au volant » pour effectuer les réformes nécessaires ? Au cours des 25 dernières années, la plupart des changements intervenus dans le secteur halieutique ont été induits par des forces extérieures aux États et Territoires insulaires océaniques ; il est rare que des pays de la région, agissant seuls, aient pu saisir des chances et aboutir à des résultats positifs marquants. Lorsqu'on examine les résultats favorables du scénario optimiste, on a l'impression que les situations favorables ne vont pas « arriver toutes seules », mais demanderont un immense effort de la part des pouvoirs publics et des partenaires dans le développement pour obtenir les résultats souhaités. Les principaux défis à relever consisteront à faire en sorte que ces travaux soient bien coordonnés et exécutés, et qu'ils soient conformes aux objectifs et aspirations de la nation.

Un autre trait frappant dans la recherche du meilleur scénario possible concerne les personnes qui devront conduire le processus. Quand on se penche sur la diversité des résultats escomptés et des chances à saisir, il apparaît que ces personnes devront manifester un zèle et des compétences peu courants. Elles devront être versées dans de nombreuses disciplines, se montrer aussi énergiques et motivées que les capitaines d'industrie avec lesquels elles devront collaborer et, dans certaines circonstances, qu'elles devront diriger. Outre des compétences halieutiques, ces personnes devront avoir une connaissance approfondie du secteur non gouvernemental, des principes de conduite des affaires, des professions de la pêche, et posséder de grandes capacités d'analyse, être au fait des relations internationales, sensible aux questions intéressant les communautés, et de nombreuses autres qualités.

Autres grandes conclusions sur le scénario optimiste et les chances à saisir :

- Beaucoup supposent que le secteur privé contribue à saisir les chances dans des domaines où les pouvoirs publics ne sont généralement pas performants (par exemple l'expansion des marchés et l'amélioration des produits).
- D'autres chances supposent la participation de l'organisme de gestion de la pêche dans des domaines qui n'existaient pas auparavant dans de nombreux États et Territoires insulaires océaniques (par exemple : promotion du secteur, formulation d'une politique du commerce, et analyse objective de l'économie).
- De nombreux de résultats favorables sont le fait d'organismes de gestion des pêches et autres, lorsque ceux-ci élaborent une stratégie fondée sur une « vision d'ensemble » (qui imagine, par exemple, la manière dont la pêche hauturière peut réduire l'écart entre offre et demande de poisson peu coûteux destiné aux marchés intérieurs), puis en la mettant en œuvre et en mesurant les progrès accomplis.
- Les pouvoirs publics, confrontés aux réalités de la vie politique à court terme devront élaborer des politiques et prendre des décisions propices aux résultats escomptés à long terme, profitables à la nation et à la région.
- Les disparités entre pays sont considérables : ce qui fonctionnera bien dans un pays donné sera peut-être inefficace dans un autre.

L'examen de certaines conditions nécessaires pour obtenir des résultats favorables dans certaines catégories de pêcherie permet de dégager quelques notions générales :

- **Pêche hauturière :** La coopération des pays insulaires océaniques à l'échelon régional est tout simplement indispensable pour parvenir à presque tous les résultats positifs escomptés et contrôler et exploiter efficacement la ressource. Autre élément nécessaire pour l'instauration du scénario optimiste, il faudra nouer des liens solides de coopération avec le secteur privé et lui apporter un soutien.
- **Pêche côtière :** Le scénario optimiste nécessite que l'on mette davantage l'accent sur la conservation des avantages existants (notamment en matière de sécurité alimentaire) que sur la production de bénéfices supplémentaires. Il est également évident que les services des pêches doivent acquérir et souhaiter de plus grandes capacités de travailler en collaboration avec le secteur privé, les communautés et les ONG.
- **Aquaculture :** De nombreux résultats favorables appelle une réorientation des interventions des pouvoirs publics. D'après les chances que l'on a mises en lumière, cela impose que les services des pêches nationaux identifient ou renforcent les avantages comparatifs et promeuvent un cadre d'action favorable à l'aquaculture et laissent moins les choses « s'arranger toutes seules ».

Malgré les communiqués des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum et les nombreuses déclarations politiques (le Plan pour le Pacifique, par exemple), on peut tirer une conclusion très importante de ce qui précède : les capacités actuelles de la plupart des organismes de gestion des pêches des pays insulaires océaniques sont loin d'être au niveau requis pour apporter le soutien et les orientations nécessaires à l'instauration du scénario optimiste. Cela a des incidences sur les effectifs de leur personnel et leur structure institutionnelle actuels : primes, formation des futurs responsables de la gestion halieutique, modèles de développement utilisés, orientation, réactivité et transparence de l'institution. Cela affecte aussi le type d'assistance que les organisations régionales devront apporter.

Autre point important, nombre des problèmes indiqués ci-dessus ont une portée beaucoup plus vaste que le seul secteur halieutique. Très souvent, il est peu réaliste de penser que des interventions axées sur la

pêche pourront atténuer la difficulté en question – des progrès devront être accomplis dans des politiques nationales beaucoup plus larges, concernant tous les secteurs.

Les difficultés évoquées plus haut peuvent paraître immenses, voire insurmontables. D'un autre côté, la valeur des ressources halieutiques de la région est énorme (la production halieutique et aquacole atteignait 2 milliards de dollars É.-U. en 2007), et va considérablement augmenter au cours des 25 prochaines années. Bien que les obstacles soient énormes, les États et Territoires insulaires océaniques ne pourront se contenter de passer à côté de cette formidable occasion de maximiser les bénéfices tirés de la pêche.

Les Territoires océaniques non indépendants devront réfléchir à certaines conditions différentes requises pour parvenir au scénario optimiste. Grâce au soutien des pays métropolitains, qui leur ouvrent des débouchés, les effets des conditions « malthusiennes » (explosion démographique et pénurie alimentaire, par exemple) ne seront probablement pas aussi grands. D'un autre côté, les Territoires devront davantage veiller à ce que les différents plans halieutiques (souvent conçus, formulés et mis en œuvre très loin du terrain) répondent bien à leurs besoins. Dans ce contexte, il serait extrêmement judicieux que les services des pêches des Territoires se livrent à une étude de la pêche à un horizon de 25 ans. Ils seraient ainsi en mesure d'avoir une vision à long terme qui présiderait à l'élaboration des divers plans d'action halieutiques.

5.2 Services des pêches nationaux

5.2.1 Obstacles

Les services des pêches subissent une pression croissante : ils doivent à la fois faire face à la surpêche de plus en plus grave des ressources côtières, y compris des principales espèces d'invertébrés, et assurer la gestion de plus en plus complexe et prenante des ressources hauturières. Pour parvenir aux résultats du scénario optimiste, les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques devront résoudre efficacement ces difficultés, qui s'ajoutent à d'autres obstacles.

Bien que ces difficultés n'aient pas le même degré de gravité, d'un pays à l'autre de la région, une liste générale des plus courantes donne une idée des types et de l'ampleur des obstacles à surmonter.

Les problèmes les plus urgents sont les suivants :

- Pénurie de gestionnaires des pêches qualifiés, d'un haut niveau de compétence.
- Communication insuffisante avec les parties prenantes, en particulier du secteur privé, et absence de réelle contribution de celui-ci.
- Absence d'orientations politiques claires et de planification dans toutes les pêcheries ; optimisme excessif (ou inertie), dans l'idée que « tout ira bien » en ce qui concerne la pression subie par les ressources.
- Absence d'incitation des services des pêches à obtenir des résultats en dehors du secteur halieutique, ressources financières insuffisantes.
- Faiblesse de la législation dans de nombreux pays.

5.2.2 Les services des pêches face à ces obstacles

Il ressort clairement de ce qui précède que la qualité de la gouvernance doit être améliorée au sein des services des pêches nationaux.

Il faut modifier les dispositifs institutionnels de manière que les services des pêches s'attachent davantage à tirer parti des chances qui se présentent, à travailler en collaboration avec le secteur privé, à travailler avec

d'autres secteurs économiques, et soient plus à l'écoute des problèmes qui se posent aux communautés. En outre, les conditions de travail du personnel des services des pêches devraient attirer et fidéliser les jeunes qui « font bouger les choses » et être propices à la réalisation des objectifs fixés.

Il existe certaines dispositions qui représentent un progrès par rapport au modèle de gouvernance traditionnel, bureaucratique, utilisé actuellement dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniques (c'est-à-dire une division ou un département des pêches relevant d'un Secrétariat permanent rattaché à un ministre, doté de deux superviseurs qui n'ont aucune expérience du secteur de la pêche). L'élément essentiel du modèle qui s'est avéré être un progrès tient au fait que le service des pêches est responsable devant des personnes qui sont des parties prenantes de la pêche, et non un fonctionnaire unique. Dans les États et Territoires insulaires océaniques où les parties prenantes (du secteur public et du secteur privé) détiennent, à un degré quelconque, un pouvoir réel sur le service des pêches, la qualité de la gouvernance est relativement élevée. Tel est le cas, par exemple, en PNG et dans les États fédérés de Micronésie. Des changements devraient être apportés d'urgence au caractère institutionnel des services des pêches nationaux si ceux-ci veulent s'acheminer vers le meilleur scénario possible.

Il serait bon de formuler des scénarios optimistes nationaux ou de recourir à une autre méthode pour évaluer les chances qui se présentent et les moyens de les saisir. À cet égard, il est essentiel de cerner les actions prioritaires que les services nationaux peuvent mener et surtout, celles qu'ils ne sont pas en mesure de mener.

Certaines initiatives sont à prendre d'urgence :

- S'appuyer sur les interventions fructueuses pour améliorer la gouvernance : recourir à des plans de gestion des ressources halieutiques, permettre aux communautés de gérer leurs ressources marines, renforcer les associations de pêcheurs.
- Créer un nouveau cadre de gestionnaires très qualifiés et des conditions de travail au sein des institutions qui attirent et fidélisent ces agents compétents.
- Transformer les services des pêches, chargés de la réglementation, en organismes chargés de la prestation de services de gestion aux parties prenantes.
- Trouver de nouveaux modèles et sources de financement.
- Mettre davantage l'accent sur les actions de gestion qui tiennent compte de la valeur des services de l'écosystème et de ses usages non extractifs.
- Mettre en œuvre des procédures de planification prévoyant les moyens de mesurer les progrès accomplis en regard d'objectifs de gestion et de développement des pêches arrêtés à l'échelon national, portant notamment sur la pêche vivrière, la participation des hommes et des femmes, et les bénéfices pour le pays (consommation de poisson, création d'emplois).
- Meilleure intégration des pêcheries dans les efforts de développement déployés par l'ensemble du pays et de l'économie, et non pas simplement dans le secteur des pêches.

5.3 Organismes régionaux de gestion des pêches

La FFA et la CPS assurent les services essentiels de conseil en gestion halieutique et développement de la pêche à leurs membres, que la plupart des services des pêches nationaux ne sont pas en mesure de fournir. Ces services consistent dans le suivi et l'évaluation des stocks hauturiers et côtiers, la gestion des ressources halieutiques et des conseils en développement de la pêche, des services juridiques et le renforcement des capacités. La FFA assure aussi des services de secrétariat des traités relatifs à la pêche et toute une gamme

de services de suivi, de contrôle et de surveillance des bateaux de pêche étrangers). En outre, les organismes régionaux continueront de mobiliser des fonds des bailleurs et de les répartir au profit de nombreux pays et de manière à promouvoir l'harmonisation et la coordination. Si elles jouissent généralement d'une bonne réputation, la FFA et la CPS auront à relever un large éventail de défis si elles veulent contribuer à atteindre le scénario optimiste.

5.3.1 Défis à relever

Les organisations régionales des pêches du Pacifique sont confrontées à divers défis communs :

- Faire en sorte que le personnel et les programmes d'action régionaux évoluent en fonction des priorités des pêcheries et obtiennent des résultats qui répondent aux besoins et buts propres à chaque pays.
- Trouver un équilibre entre les frais de personnel et les coûts administratifs d'une part, et les fonds mobilisés pour effectuer le travail sur place d'autre part (y compris les missions à court terme d'experts-conseils).
- Trouver un équilibre entre le travail requis à l'appui des activités de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et les priorités des pêcheries nationales.
- Gérer le grand nombre de réunions régionales et internationales et d'ateliers qui se tiennent chaque année (71 selon le rapport annuel 2007 de la FFA), et qui empêchent les nationaux d'accomplir des tâches de gestion halieutique à l'échelon national.
- Assurer une supervision adéquate de l'orientation de l'organisation et de la formulation de politiques par les pays membres, notamment au travers des réunions des organes directeurs.
- Élaborer les meilleures procédures de collaboration avec le secteur privé.
- Faire en sorte que l'ensemble des supports techniques et des conseils fournis soient bien compris, utilisés et mis à profit.
- Avoir des réserves financières suffisantes pour mener les activités essentielles de gestion halieutique, vu la lassitude manifestée par les bailleurs de fonds, qui nécessite l'application accélérée de méthodes de recouvrement des coûts.
- Consolider les liens de solidarité régionale face à des degrés divers de dotation en ressources, d'intérêts et de demande de services à l'échelon national.
- Comprendre les principes de base de la « surpêche » économique et de la surexploitation qui nécessitent des mesures de conservation biologique, et les mettre en rapport avec un développement durable rationnel, et
- (valable pour la FFA) Attirer et fidéliser un personnel de qualité.

5.3.2 Comment les organisations régionales des pêches devront relever ces défis

Il est inévitable que les pêcheries subissent des mutations importantes au cours des 25 prochaines années. C'est pourquoi les organisations régionales devront réorienter leurs activités et s'atteler aux nouvelles priorités, tout en ayant une action pertinente. Près de 70 professionnels des ressources halieutiques travaillent à la CPS et à la FFA. Celles-ci devront revoir et modifier l'éventail de compétences de leur personnel pour répondre à l'évolution des besoins des États et Territoires insulaires océaniques.

Dans le passé, les organismes régionaux étaient généralement jugés d'après leurs résultats et productions à l'échelon régional, sous l'angle scientifique (évaluation des stocks de la région, progrès de la connaissance de la biologie des thonidés) ou celui de la gestion (négociation de la Convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central). On observe toutefois une demande croissante et la nécessité d'activités conduites dans les pays, y compris en vue du renforcement des capacités à long terme dans des domaines tels que les statistiques, l'évaluation et l'analyse des stocks, la législation en matière de pêche, le commerce et la gestion. Pour apporter une assistance efficace, les organisations régionales devront abandonner leur approche actuelle, fondée sur des demandes ponctuelles, au profit d'une stratégie appuyée sur un programme d'action, et visant à aider les pays à instaurer un scénario optimiste. Cette évolution nécessitera une réduction de l'effectif du siège de chaque organisation régionale et un recours accru à l'expertise disponible dans le pays ou dans la région, afin de susciter et faire accepter de nouvelles initiatives.

L'allure à laquelle les États et Territoires insulaires océaniques ont dû absorber et mettre en œuvre des initiatives prises par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et par la région ne pourra guère être maintenue, et cela n'est pas souhaitable. À l'avenir, la FFA et la CPS devront faire en sorte que les travaux effectués pour le compte de la Commission, en vertu du protocole d'accord sur les services scientifiques, ainsi qu'à l'organisation des séries de réunions annuelles, n'accaparent pas de ressources substantielles, au détriment des programmes de travail nationaux et du renforcement des capacités.

Il reste beaucoup à faire pour ne pas creuser le fossé entre les « centres d'excellence » que sont l'Agence des pêches du Forum et la CPS et les capacités dont disposent les pays. L'Université du Pacifique Sud (USP) a la faculté de contribuer grandement à la formation de gestionnaires de haut calibre, mais il faudra investir à cet effet dans le perfectionnement des agents et des programmes d'enseignement. Il faudra établir des liens officiels entre l'Université du Pacifique Sud et la CPS/FFA dans des domaines tels que la formation et la recherche appliquée, de manière que les programmes de formation répondent bien aux besoins. Le personnel de l'Université du Pacifique Sud devrait contribuer directement aux programmes de la CPS/FFA, et vice-versa.

Au cours des 25 prochaines années, le développement de la pêche reposera en grande partie sur des opérations rentables du secteur privé ; la CPS et la FFA devront chercher des moyens nouveaux et efficaces de resserrer leurs liens avec le secteur privé et de lui apporter leur aide, directe et indirecte. Il faudra réexaminer la nécessité actuelle de fournir toute une gamme de conseils sur des questions économiques, comme le fait en particulier la CPS, de manière à procéder à une analyse économique rigoureuse et objectif des mesures de gestion et de développement de la pêche.

6. Mise en œuvre d'une feuille de route

Des stratégies et des activités essentielles ont été identifiées dans le présent rapport. En établissant les tableaux qui suivent, on a tenté de regrouper ce que l'on pourrait considérer comme les principales questions, ainsi que les stratégies et actions correspondantes à mettre en œuvre pour les résoudre et instaurer le scénario optimiste. Les trois premières colonnes du tableau 4 reflètent la tendance actuelle à se concentrer sur les priorités nationales dans le domaine de la pêche, avec le soutien des organisations régionales (dernière colonne). On peut formuler quelques observations à propos de ce tableau :

- Les stratégies et actions requises pour obtenir les meilleurs résultats possibles à long terme ne sont pas sensiblement différentes de celles qui sont conduites actuellement.
- Quelques points apparaissent, à plusieurs endroits du tableau, qui soulignent leur valeur et leur nécessité : mesures d'incitation pour le personnel des organisations, coopération des parties prenantes avec les services des pêches, soutien accordé au secteur privé.
- Exemple de mesure d'incitation pour le personnel du service des pêches : un représentant d'une association des professionnels de la pêche siège au sein d'un comité chargé de superviser le service des pêches, ce qui incite celui-ci à tenir compte des besoins du secteur privé.

Il ne sera pas nécessaire de modifier fondamentalement les rôles et responsabilités de la CPS et de la FFA dans la facilitation de l'application de cette feuille de route. Les modalités actuelles de base resteront inchangées : la FFA est chargée de fournir l'assistance relative à la gestion et au développement de la pêche hauturière tandis que la CPS s'attache à la pêche côtière, à l'aquaculture et aux études scientifiques portant sur la pêche hauturière. Des réformes de ces dispositions institutionnelles seront toutefois nécessaires dans trois grands domaines. Tout d'abord, il faudra prêter davantage attention au recours à des programmes régionaux pour obtenir des avantages mesurables et durables à l'échelon national (en s'attachant davantage à obtenir des bénéfices spécifiques, par exemple), notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'emploi. En second lieu, il faudra intensifier la coopération entre la FFA et la CPS dans des domaines transcendant le clivage pêche côtière/pêche hauturière, y compris la gouvernance des pêcheries, la mesure du changement, le soutien au secteur privé et la législation en matière de pêche. Enfin, il est essentiel que la FFA, la CPS et l'USP déploient des efforts plus larges et mieux coordonnés pour renforcer les capacités et les qualifications des services des pêches nationaux.

Tableau 4 : La feuille de route

Objectif et commentaires	Stratégie	Action	Participation des organisations régionales
<p>1. Réformer et renforcer les services des pêches de manière à ce qu'ils améliorent leurs prestations de services</p> <p><i>La plupart des aspects du scénario favorable à long terme dépendent d'améliorations apportées aux prestations des services des pêches nationaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les scénarios qui déboucheront sur une maximisation des bénéfices à long terme pour les États et Territoires insulaires océaniques. Utiliser des modèles d'administration des pêcheries plus efficaces et effectifs. Augmenter la contribution réelle et l'influence des parties prenantes du secteur à l'élaboration de politiques et aux actions des services des pêches. Inciter les services des pêches à travailler avec le secteur privé et d'autres secteurs économiques (commerce, environnement, tourisme, santé). Cesser d'essayer la microgestion de la pêche côtière par les pouvoirs publics et autonomiser les communautés locales. Faire en sorte que les dépenses de gestion halieutique soient proportionnelles à la valeur. Améliorer la capacité des institutions d'enseignement supérieur dans la région de former des personnes polyvalentes à la gestion halieutique. Améliorer l'étude économique des activités de gestion et de développement de la pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre dans chaque pays une étude « à 25 ans d'ici » sur les moyens structurés de parvenir à des résultats et avantages tangibles à long terme plutôt qu'à des exigences administratives à court terme. Communiquer les résultats au public. Envisager de recourir à d'autres modèles pour les services des pêches, en particulier ceux qui permettent une plus grande contribution des parties prenantes, les rendent plus séduisants pour de futurs agents, et ont des sources de revenus sûres. Mettre en place des mesures incitant les agents des services des pêches à travailler avec le secteur privé et par-delà les frontières sectorielles. Susciter de l'intérêt pour les pêcheries parmi les responsables de haut niveau. Promouvoir l'autonomisation des communautés et accorder un soutien juridique et autre aux pêcheries côtières. Promouvoir le recours à des plans de gestion des ressources halieutiques hauturières et côtières, celles-ci recevant un soutien substantiel, comme les plans de pêche hauturière. Renforcer les associations de parties prenantes et les autonomiser. Réaliser une évaluation économique objective des coûts/avantages résultant des systèmes de gestion aux échelons régional et national. 	<ul style="list-style-type: none"> La FFA devrait se concentrer sur la gouvernance institutionnelle et les aspects économiques. La CPS devrait se concentrer sur les relations avec les communautés et sur l'avenir à long terme L'USP devrait se concentrer sur la modification des programmes de formation halieutique pour répondre à l'évolution des besoins dans la région.

(Tableau 4, suite)

Objectif et commentaires	Stratégie	Action	Participation des organisations régionales
<p>2. Maximiser les avantages nationaux à long terme tirés des ressources hauturières</p> <p><i>La plupart des accroissements futurs des bénéfices tirés de la pêche dans les États et Territoires insulaires océaniques seront liés à la pêche hauturière</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire des services des pêches des coordonnateurs et facilitateurs, plutôt que des prestataires de services totaux. Fonder les salaires et les conditions d'emploi sur le mérite. Acquérir la maîtrise effective de la gestion des ressources halieutiques. En se fondant sur la coopération et la solidarité régionales, promouvoir les objectifs de gestion, faire respecter les droits de souveraineté et obtenir des résultats favorables de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central. Mettre en place des systèmes fondés sur les droits, le cas échéant. Élaborer, négocier et mettre en œuvre un ensemble de stratégies de récolte et de cibles qui permettent d'obtenir des bénéfices maximum tout en maintenant un niveau acceptable de capture d'espèces vulnérables (thon obèse, thon jaune). Formuler clairement les aspirations nationales, les objectifs et les positions pour la pêche hauturière. Promouvoir des accords sous-régionaux efficaces et la coopération fondée sur des intérêts communs. 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les ONG à élargir leur champ d'activité, au-delà des actions actuelles de conservation de la biodiversité et des AMP, pour mener un plus vaste éventail d'interventions visant à maximiser les avantages durables à long terme tirés des ressources halieutiques. Accroître la pertinence et l'attrait du programme d'enseignement halieutique dispensé par les établissements d'enseignement supérieur. Agir ensemble pour décider qui aura accès aux ressources. Adopter une gestion fondée sur les droits et recouvrer les redevances d'accès aux ressources, y compris auprès des navires nationaux. S'appuyer sur les succès des plans de gestion des thonidés. Réguler l'effort et les prises à des niveaux créant la rareté, influencer sur les prix pratiqués sur le marché mondial, et obtenir des bénéfices maximum. Résister aux flottilles déplacées à la recherche de possibilités de pêche non durable. Trouver l'équilibre entre les bénéfices tirés des permis octroyés à des bateaux étrangers et le développement du secteur à l'échelon national. Comparer les impacts économiques d'autres mesures de gestion halieutique sur les ETIO, notamment les compromis entre pêche à la senne et pêche à la palangre. Encourager l'inclusion de la notion de responsabilité dans les accords régionaux, en prévoyant notamment des mécanismes pré-établis permettant de sanctionner les cas de violation 	<ul style="list-style-type: none"> Large soutien par la FFA avec des contributions scientifiques de la CPS

<p>3. Apporter un soutien aux communautés côtières</p> <p><i>C'est la pêche côtière qui fournit le plus de nourriture et d'emplois aux Océaniens. La résilience de la pêche côtière permettra d'amortir les chocs et continuera d'apporter ces avantages aux communautés côtières.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parvenir aux niveaux de capture globaux permettant d'optimiser les bénéfices pour tous les ETIO d'une manière équitable. • Pour atteindre l'objectif d'exploitation optimale et durable des ressources halieutiques côtières et de leurs écosystèmes par les communautés océaniques, il faut prêter attention aux 6 principes directeurs de la Politique d'Apia. • Formuler clairement les objectifs de gestion, les procédures, les responsabilités, et les moyens de mesurer les progrès accomplis. • Encourager des relations à long terme entre les ressources halieutiques et leurs exploitants. • Confier sélectivement la responsabilité de la gestion aux communautés, avec l'appui des services des pêches pour les questions techniques et celles qui dépassent le cadre communautaire. • Encourager le passage de la création, emmenée par les pouvoirs publics, de ce qui est souvent des occasions inexistantes, à la notion que les services des pêches, leurs agents et les communautés sont les « gardiens » des ressources marines • Travailler par-delà les frontières sectorielles afin de promouvoir l'exploitation non extractive des ressources côtières. • Formuler, réviser et actualiser la stratégie d'adaptation aux changements climatiques au fur et à mesure que les impacts apparaissent plus clairement ou évoluent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de mise en œuvre nationaux soutenus par la stratégie régionale de suivi, de contrôle et de surveillance. • Élaborer des plans nationaux de gestion des pêcheries côtières, avec le concours substantiel d'organismes régionaux (comme dans le cas des plans de gestion de la pêche hauturière). • Promouvoir et appliquer des politiques reconnaissant les avantages des approches communautaires. • Fournir des informations aux communautés, les aider et les encourager à traiter les problèmes de leur ressort. • Prendre des mesures incitant les agents des services des pêches à être plus actifs et réactifs en matière de gestion de la pêche côtière, et à travailler par-delà les frontières sectorielles. • Faire prendre conscience qu'aucune mesure de gestion, à elle seule, ne pourra régler toutes les préoccupations actuelles et futures sur un site donné. Éviter d'être tributaire d'un type unique de mesure de gestion (aires marines protégées). • Veiller particulièrement à éviter l'épuisement irréversible (la suppression totale des concentrations de reproducteurs) d'un stock et des espèces à haut risque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Largement soutenu par la CPS, avec le concours de la FFA pour les aspects juridiques
	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer parti des « goulets d'étranglement » au point d'exportation, afin de faciliter la gestion des exportations de produits de la pêche. • Effectuer une évaluation économique des coûts pour la nation d'une mauvaise gestion de la pêche côtière de l'échec de projets de développement. • Peaufiner un plan national de réglementation parallèle pour la gestion communautaire (que faire en cas d'échec). • Mettre en place une base juridique de la gestion communautaire 		

(Tableau 4, suite)

Objectif et commentaires	Stratégie	Action	Participation des organisations régionales
<p>4. Nourrir nos populations en plein essor</p> <p><i>La population océanienne va croître de plus de 5 millions d'habitants au cours des 25 prochaines années ; le fossé va probablement se creuser entre la capacité de production des pêcheries et la demande de produits de la mer.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> À l'échelon national, effectuer une évaluation des besoins alimentaires, notamment de l'apport protéinique des poissons et autres sources Élaborer une stratégie « globale » qui permette d'assurer l'approvisionnement en poisson de toutes sources (importations, pêche hauturière, pêche côtière, aquaculture, eau douce) en quantité suffisante pour satisfaire la demande future estimée de protéines issues de poissons à un prix abordable. En cas d'insuffisance de l'offre, identifier des interventions possibles pour atténuer les pénuries, en particulier en profit de populations urbaines croissantes. Envisager la mise en place d'une politique nationale qui, dans le contexte de la gestion et du développement de la pêche côtière, insiste sur l'importance primordiale de l'offre de poissons aux villages. 	<ul style="list-style-type: none"> Étudier divers plans d'atténuation des pénuries de poissons, prévoyant notamment de restreindre l'exportation de poissons de bouche côtiers, de faciliter le transport rural/urbain de poissons, de s'appuyer sur les futures infrastructures de transport de produits agricoles, d'utiliser des dispositifs de concentration du poisson, d'encourager le débarquement de poissons par les pêcheries industrielles hauturières, et d'encourager l'aquaculture en petits bassins. Effectuer des évaluations de la rentabilité économique et pratique de ces interventions à long terme. Abolir les frontières sectorielles (agriculture, santé, douanes) pour mener à bien l'action précitée Surveiller la question de la sécurité alimentaire au fil du temps, en notant que les taux de change, l'offre de poisson d'importation et de produits de substitution auront des effets considérables. Mettre en place des cadres nationaux d'évaluation environnementale et de planification présidant au développement de l'aquaculture. Étudier les implications de l'action précitée sur le plan de l'égalité hommes-femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Large soutien de la CPS Participation de la FFA aux plans relatifs aux pêcheries industrielles hauturières
<p>5. Soutenir les « gagnants » du secteur privé</p> <p><i>Pour réaliser le scénario optimiste, il faut nouer de solides liens de coopération avec le secteur privé et lui apporter un soutien.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Dans la mesure du possible, transformer le secteur halieutique de manière que les pouvoirs publics soient au service des gens et des entreprises, au lieu que ce soient les gens et les entreprises qui sont au service d'une administration. Définir le rôle des interventions des pouvoirs publics et des subventions dans le secteur des pêches. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation accrue du secteur privé et d'autres parties prenantes aux politiques et actions du service des pêches. Renforcement des organismes du secteur privé. Prendre des mesures incitant les agents des services des pêches à soutenir le secteur privé. Cerner les difficultés posées par l'exploitation d'entreprises de pêche et agir pour les réduire ou les lever. 	<ul style="list-style-type: none"> La FFA se concentre sur les aspects institutionnels, économiques et la gouvernance ; la CPS apporte son soutien, en fonction de l'expérience du personnel.

	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les entreprises nationales faisant appel à l'investissement étranger, et déterminer les bénéfices nets revenant aux États et Territoires insulaires océaniques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que toute subvention allouée en vue de la gestion et du développement de pêcheries fasse l'objet d'une étude économique, soit transparente et assortie d'une stratégie de sortie. • Améliorer la capacité d'analyse économique des services des pêches. 	
<p>6. Soutien des autorités <i>De nombreux résultats favorables découlent de l'engagement et du soutien des décideurs politiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rallier le soutien des décideurs politiques en énonçant une vision nationale claire de l'avenir de la pêche. • Formuler une vision de la pêche hauturière dans la région qui prévoit l'incidence du transfert structuré de pouvoir des pays non océaniques pratiquant la pêche à grande distance aux États et Territoires insulaires océaniques. • Promouvoir les activités qui attirent l'attention sur le secteur de la pêche – Mettre celle-ci à la une. 	<ul style="list-style-type: none"> • Porter à l'attention des dirigeants politiques nationaux les résultats d'une étude spécifique au pays, portant sur « la pêche dans 25 ans », axée sur les résultats tangibles à long terme et les avantages tirés des pêcheries. • Identifier, chiffrer et publier les bénéfices tangibles du secteur halieutique et de l'évolution de ces bénéfices. • Mettre en lumière les changements positifs intervenus dans la gouvernance du secteur halieutique. • Souligner les avantages potentiels de la coopération, qui influe sur la structure et la rentabilité des pêcheries hauturières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice de coopération CPS/FFA
<p>7. Mesurer le changement <i>Dans le contexte de la pêche, « ce que l'on peut mesurer peut être géré », l'inverse étant particulièrement vrai.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Souligner combien il importe de chiffrer la production halieutique, son évolution, et les impacts des interventions de gestion et de développement. • Recueillir des données ventilées par sexe, procéder à une analyse par sexe et incorporer les résultats dans les politiques. • Élaborer une méthode fondée sur les faits d'évaluation et d'adaptation des actions de gestion et de développement, afin de susciter la volonté politique et de mobiliser le soutien des responsables à l'action requise. • Faire comprendre l'état et l'impact des principaux facteurs influant sur les pêches. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et utiliser des structures simples et claires de présentation de rapports, donnant des informations permettant de cerner l'évolution des bénéfices et des impacts de la gestion et du développement. • Surveiller les impacts des changements climatiques. • En collaboration avec d'autres organismes, obtenir des données autres qu'halieutiques dans des domaines intéressant le secteur de la pêche, par exemple : enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, recensements. • Concevoir et utiliser des indicateurs de succès de la gestion des pêcheries communautaires. • Prendre des mesures d'incitation à la communication de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice de coopération CPS/FFA

7. Bibliographie

- Birkeland C. 1997. Disposable income in Asia – A new and powerful external pressure against sustainability of coral reef resources on Pacific Islands. Reef Encounter 22:9–13.
- Carpenter S. 2005. Ecosystems and human well-being scenarios: Findings of the Scenarios Working Group, Millennium Ecosystem Assessment. Island Press.
- Gillett R. 2009. Fisheries in the Economies of Pacific Island Countries and Territories. Pacific Studies Series, Asian Development Bank, World Bank, Forum Fisheries Agency, Secretariat of the Pacific Community, and Australian Agency for International Development, 520 pages.
- Gillett R. and Lightfoot C. 2001. The Contribution of Fisheries to the Economies of Pacific Island Countries. Pacific Studies Series, Asian Development Bank, World Bank,
- FAO (Food and Agriculture Organization). 2009. State of World Fisheries and Aquaculture 2008, Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome.
- SPC (Secretariat of the Pacific Community). 2008. Status report: Nearshore and reef fisheries and aquaculture. Secretariat of the Pacific Community, Noumea, New Caledonia.
- Willman R. and Kelleher K. 2009. Economic trends in global marine fisheries. In: Quentin Grafton R., Hilborn R., Squires D., Tait M. and Williams M. Handbook of marine fisheries conservation and management. Oxford University Press.

Personnes consultées

Groupe d'experts

- Daniel Pauly, *Professor of Fisheries University of British Columbia*
- Jim Joseph, Chair, *Scientific Committee of International Sustainable Seafood Foundation*
- Joe Hamby, *Managing Director Trimarine Group*
- John Sibert, *Director Pelagic Fisheries University of Hawaii*
- Kevin Cochrane, *Director Fisheries Management Division, FAO*
- Kieran Kelleher, *Fisheries Specialist, World Bank*
- Manuel Barange, *Director Globec*
- Meryl Williams, *Chair ACIAR*
- Nick Dulvy, *Canada Chair of Marine Biodiversity*
- Ray Hillborn, *Professor of Fisheries University of Washington*
- Robert Kearney, *Emeritus professor*
- Ron Duncan, *Professor of Economics and Government, Australian National University*
- Sena de Silva, *President, NACA*
- Steven Hall, *Director General, Worldfish*

Comité de pilotage

- Feleti Teo, *Deputy Director, Pacific Islands Forum*
- Jeff Kinch, *Coastal Management Adviser, SPREP*
- Johann Bell, *SPC*
- John Hampton, *SPC*
- Len Rodwell, *FFA*
- Mike Batty, *SPC*
- Neil Andrew, *Director Natural Resource Management, Worldfish*
- Semisi Fakahau, *Fisheries Specialist*
- Vina Ram-Bidesi, *Marine Studies Programme, USP*
- Wez Norris, *FFA*

États Fédérés de Micronésie

- Bernard Thoulag, *NORMA*
- Eugene Pangelinan, *NORMA*
- Mathew Chigiyal, *Statistics Office (responsible for planning)*

- Valentin Martin, *Traditional Leader, Department of Resources and Development, Marine Resources Unit*
- Asterio Takesy, *former NORMA board member, former Secretary of Department of Resources and Development, Marine Resources Unit, former SPREP Director*
- Eddie Route, *fisherman*
- Nick Solomon, *National Fisheries Corporation*
- Andrew Wright, *WCPFC*
- Andy Richards, *WCPFC*
- Karl Staisch, *WCPFC*

Îles Fidji

- Stacey Jupiter, *WCS*
- *JUCN Oceania Programme group discussion:* Taholo Kami, Padma Lal, Bernard O'Callaghan, Kelvin Passfield
- Sanaila Naqali, *Fisheries Department*
- Malakai Tuiloa and Anare Raiwalui, *Fisheries Department*
- Dave Lucas, *Solander Fisheries*
- Bill Aalbersberg, *USP*
- Randy Thaman, *USP*
- *WWF South Pacific Programme group discussion:* Kesaia Tabunakawai, Penina Solomona, and Jackie Thomas
- X.J. Du General Manager, *Golden Ocean Fish Limited*
- Charles Hufflet, *Solander Fisheries*
- Graham Southwick, *Fiji Fish Co.*

Tonga

- Sione Vailala Matoto, *head of Fisheries Division*
- Pau Lililik, *Fisheries Management Section, Fisheries Division*
- *Others at Fisheries Division:* Vilimo Fakalolo, Siliveinusi Manavahetau Ha'unga, Hau Halafihi, Tala'ofa Lotoi'avea
- Tricia Emberson, *'Alatini Fisheries*

- George Nakao, **former Secretary of Finance, former manager Sea Star Fishing Company**
- Semisi Fakahau, **FFA consultant**
- Iliesa Fefita, **Secretary, Tonga National Fishing Association**
- Halevalu Palu, **Quality Fishing Company**
- David Edwards, **Export Culture Fishing Company**
- Tuifui Faletau, **Planning Division, Ministry of Finance and Planning**
- Paul Mead, **Vava'u based fisher and former SPC masterfisherman**
- Natilima Tupou, **Fishing Industry Association of Tonga**
- **Absent:** 'Ulunga Fa'anunu, Eddie Palu

Îles Salomon

- **Ministry of Fisheries and Marine Resources:** Chris Ramofafia, Sylvester Diake
- **FFA:**
Dan Sua, Transform Aqorau, Len Rodwell, Barbara Hanchard, Peter Philipson, David Rupokets, Kaburoro Rauaia, Moses Amos, Wez Norris, Apolosi Turaginivalu, Manu Tupou-Roosen, Pio Manoa, Lara Manarangi-Trott
- William Atu, **The Nature Conservancy**
- Adrian Wickham, **National Fishery Development**

Nouvelle-Calédonie

- **SPC:**
Jimmy Rodgers, Richard Mann, Mike Batty, Lindsay Chapman, Michel Blanc, Ben Ponia, Steve Pickering, Beeing Yeeting, Eric Clua, Beeing Yeeting, Shelton Harley, Simon Nicol, David Kirby, Valerie Allain, Aymeric Desurmont, Mecki Kronen, Tim Pickering, Antoine Teitelbaum, Johann Bell

- Tomas Requillart, **Département Aquaculture et Pêches, Province Sud**
- Bernard Fao, **Responsable du Bureau des Pêches, Province Sud**
- Richard Farman, **Aquarium de Nouméa**
- Regis Etaix-Bonnin, **Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes**

Autres

- Bill Holden, **Marine Stewardship Council**
- Gerald Haberkorn, **SPC**
- Andreas Demmke, **SPC**
- Margaret Chung [**demography**]
- Bernd Cordes, **Packard Foundation**
- David Coates, **freshwater fisheries**
- Tiare Holm, **Palau Conservation Society**
- Ray Clarke, **NMFS**
- Dale Squires, **NMFS**
- David Itano, **University of Hawaii**
- Professor Keith Sainsbury, **Consultant**
- Duncan Leadbitter, **formerly Marine Stewardship Council**
- Steve Battaglione
- Walt Smith, **Walt Smith International**
- Yvonne Sadovy, **University of Hong Kong**
- Tim Adams, **Nauru Fisheries Adviser**
- Paul Roger de Villers, **development economist based in French Polynesia**
- Liam Campling, **fishery trade specialist**



Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
B.P. 05, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie
Téléphone : + 687 38.20.00, Télécopie : + 687 38.88.18
spc@spc.int - www.spc.int



FFA

Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique
PO Box 629, Honiara, Rep. Salomon
www.ffa.int - info@ffa.int



Australian Government
AusAID

Ce rapport a été produit avec le concours financier
de l'Agence australienne pour le développement
international (AusAID)